

Rapport financier 1S2013

SOMMAIRE

I. Rapport de gestion.....	3
I.1. Faits marquants du 1 ^{er} semestre 2013 et événements postérieurs à la clôture	
I.2. Résultats et bilan du 1 ^{er} semestre 2013	
I.3. Gestion des risques	
I.4. Evolution de l'organisation et responsabilité sociale	
 II. Etats financiers consolidés semestriels condensés	 26
 III. Attestation de la personne responsable.....	 50

I. RAPPORT DE GESTION

Introduction

Au cours du 1^{er} semestre 2013, la situation macroéconomique de la zone euro a continué de se dégrader, avec un 6^{ème} repli trimestriel consécutif de l'activité à la fin mars.

La crise des dettes souveraines européennes s'est poursuivie. Un plan de sauvetage du secteur financier et du souverain chypriote comportant une aide conjointe de l'Union européenne et du Fonds Monétaire International a été mis en place au cours du semestre. Malgré cet environnement économique incertain, les marchés financiers sont toutefois restés bien orientés, soutenus par l'assouplissement de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne.

Dans ce contexte, le groupe Dexia Crédit Local a poursuivi la mise en œuvre de son plan révisé de résolution ordonnée. Des étapes clés de ce plan ont été franchies via notamment la signature de la garantie de liquidité 2013 accordée par les Etats belge, français et luxembourgeois ou encore la cession de la Société de Financement Local (SFIL), société holding de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL)¹.

I.1. Faits marquants du 1^{er} semestre 2013 et événements postérieurs à la clôture

1. Point sur l'avancement du processus de résolution

a - Signature d'une convention de garantie de liquidité tripartite et publication d'une loi de réparation en Belgique

La garantie de liquidité octroyée à Dexia par les trois Etats belge, français et luxembourgeois est entrée en vigueur le 24 janvier 2013, se substituant immédiatement au dispositif de garantie temporaire de décembre 2011 en ce qui concerne les nouveaux titres émis sous la garantie. Cette garantie 2013 permet à Dexia Crédit Local, seul emprunteur actif sous la garantie, d'emprunter jusqu'à EUR 85 milliards en principal à court et long terme auprès d'investisseurs éligibles². La maturité maximale des titres émis sous la garantie a été portée à dix ans dans l'optique d'un portage à terme des actifs du groupe. La rémunération de la garantie 2013 a été fixée à 5 points de base par an comparée à une moyenne de 85 points de base payée en 2012 au titre de la garantie temporaire, ce qui entraînera une réduction significative du coût de financement garanti pour le groupe Dexia.

Les programmes garantis de dette à court et long terme de Dexia Crédit Local sont respectivement notés A-1+ et AA par Standard & Poor's, F1+ et AA par Fitch Ratings et P1 et (P) Aa3 avec perspective négative par Moody's, reflétant la perspective du souverain belge, principal garant.

Le 28 juin 2013, une loi de réparation a été publiée en Belgique, comprenant des mesures de ratification législative des arrêtés royaux autorisant l'octroi des garanties d'Etat à Dexia.

Dexia a procédé au lancement de son émission inaugurale à long terme en Euro le 2 juillet 2013 et a lancé son programme de certificats de dépôts aux Etats-Unis (cf. section I.2 - 4.b « Evolution de la situation de liquidité »).

¹ Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) anciennement appelée Dexia Municipal Agency (DMA), société de crédit foncier du groupe Dexia

² Le plafond d'EUR 85 milliards en principal inclut les financements levés sous le schéma de garantie 2011 dont l'encours s'élève à EUR 7,9 milliards au 28 juin 2013

b - Progrès du plan de cessions des entités opérationnelles et de la réorganisation du groupe

Le 1^{er} semestre 2013 a enregistré d'importants progrès dans l'exécution du plan de cession des franchises commerciales de Dexia Crédit Local.

- Le 31 janvier 2013, Dexia Crédit Local a finalisé la vente de la Société de Financement Local (SFIL), holding propriétaire de CAFFIL (anciennement DMA) à l'Etat français actionnaire majoritaire, la Caisse des dépôts et la Banque Postale pour un montant de 1 euro³. Cette vente, qui a engendré une perte totale de EUR 1 849 millions, comptabilisée sur les exercices 2011, 2012 et 2013 de Dexia Crédit Local, a constitué une étape décisive dans l'exécution du plan de résolution ordonnée s'agissant de la franchise phare de Dexia Crédit Local en terme de financement du secteur public. D'autre part, un ajustement de EUR 133 millions a été comptabilisé en fonds propres à fin juin 2013.
- Deux autres cessions de moindre envergure ont également été finalisées durant le 1^{er} semestre : le 28 mars 2013, Dexia Crédit Local a cédé Dexia Kommunalkreditbank Polska, la filiale polonaise de Dexia Kommunalkredit Bank, à Getin Noble et le 2 avril 2013 Dexia Crédit Local a finalisé la vente de Dexia Bail, filiale à 100% de Dexia Crédit Local, à Sofimar.
- A la suite de l'ouverture de négociations exclusives le 4 juin 2013, Dexia Crédit Local a signé un accord de vente de Sofaxis avec un consortium mené par la Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles (Sham) le 28 juin 2013. La finalisation de cette vente, qui demeure sujette à l'approbation des autorités réglementaires, est attendue au cours du 3^{ème} trimestre 2013⁴.

Le 12 juillet 2013, la filiale bancaire autrichienne de Dexia Crédit Local, Dexia Kommunalkredit Bank (DKB) a été dissoute sans liquidation par voie d'une fusion transfrontalière par absorption par sa maison mère à 100%, Dexia Crédit Local, qui acquiert à ce titre l'intégralité des éléments d'actif et de passif de DKB. Cette fusion s'inscrit également dans le cadre du plan de résolution ordonnée, visant à une simplification de l'organisation juridique du groupe Dexia et à une rationalisation de la gestion des actifs du groupe.

2. Autres événements significatifs

a - Nouvelles modalités de calcul de la valeur de marché des dérivés collatéralisés

Afin d'harmoniser ses pratiques avec celles de la place, le groupe Dexia utilise désormais une courbe d'actualisation basée sur un taux jour le jour (OIS) pour calculer la valeur de marché des dérivés collatéralisés. Dexia a d'autre part ajusté sa méthodologie de reconnaissance de la Credit Value Adjustment (CVA) et comptabilisé une Debit Value Adjustment (DVA). Ces changements de modalité de calcul sont effectifs à compter du 30 juin 2013 et Dexia en a donc intégré les impacts dans ses états financiers consolidés condensés du 1^{er} semestre 2013 (cf. section I.2. - 3 « Résultats consolidés 1S 2013 »).

Comme précisé dans le communiqué de presse du 1^{er} juillet 2013, cet impact ne correspond pas à une sortie en espèces mais sera repris au fur et à mesure dans le résultat de Dexia Crédit Local en fonction de la diminution du stock d'instruments dérivés. Il constitue toutefois un élément de volatilité potentiellement important, trimestre après trimestre, en fonction des conditions de marché.

³ Cf. communiqués de presse du 31 janvier et du 8 mai 2013 disponibles sur le site de Dexia SA (www.dexia.com)

⁴ Cf. communiqués de presse du 5 juin 2013 et du 28 juin 2013 disponibles sur le site de Dexia SA (www.dexia.com)

b - Jugement sur les procédures engagées par le Département de Seine-Saint-Denis et évolution du cadre juridique concernant les crédits structurés

Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a rendu le 8 février 2013 ses jugements relatifs aux procédures engagées par le Département de la Seine-Saint-Denis concernant trois crédits accordés par Dexia Crédit Local. Le 4 avril 2013, Dexia Crédit Local a interjeté appel sur le point de forme retenu par le Tribunal de Grande Instance, qui a estimé que l'absence de Taux Effectif Global (TEG) sur les télécopies qui ont précédé la signature des contrats définitifs, entraîne l'application du taux d'intérêt légal⁵. Ces prêts ayant été transférés à SFIL, ces jugements n'entraîneront aucun impact sur Dexia Crédit Local. Toutefois, si ces décisions faisaient jurisprudence, leur extension à d'autres prêts pourrait conduire à des risques significatifs.

Le 18 juin 2013 le gouvernement français a d'autre part annoncé la soumission au Parlement d'une disposition législative permettant d'assurer la sécurisation juridique des contrats de prêt omettant la mention formelle du TEG ainsi que la mise en place d'un fonds de soutien pluriannuel afin de faciliter la conclusion de transactions entre les collectivités locales et les banques. Les modalités de constitution de ce fonds restent à définir.

Au 30 juin 2013, Dexia Crédit Local possède un encours de prêts dits « sensibles »⁶ de EUR 1,7 milliard, en baisse de 8% par rapport à fin 2012. Dexia Crédit Local poursuit un dialogue très proactif avec l'ensemble de ses clients détenant ces encours sensibles dans le but de parvenir à une solution de désensibilisation. A cette fin, Dexia Crédit Local a octroyé EUR 116 millions de flux nouveaux à fin juin 2013.

⁵ Cf. informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2012 de Dexia SA (page 78) et communiqués de presse des 9 février et 4 avril 2013 disponibles sur le site de Dexia SA (www.dexia.com)

⁶ Crédits classifiés 3E, 4E et 5E dans la charte Gissler, hors charte Gissler ou son équivalent en score interne (Cepcor).

I.2. Résultats et bilan du 1^{er} semestre 2013

1. Précisions relatives à la présentation des états financiers consolidés condensés 1S 2013 de Dexia Crédit Local

a - Continuité d'exploitation (going concern)

Les états financiers consolidés semestriels condensés de Dexia Crédit Local au 30 juin 2013 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (going concern), ce qui suppose un certain nombre d'hypothèses explicitées dans le cadre des arrêtés comptables précédents.

Ces hypothèses de continuité reposent sur un plan d'affaires qui a servi de base à la constitution du plan de résolution du groupe Dexia ; plan qui a été validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012 et auquel l'ensemble des parties prenantes (Commission européenne, Etats, Banques Centrales et régulateurs) au suivi de l'évolution du groupe Dexia a été associé.

Le plan d'affaires comprend une garantie de liquidité accordée par les Etats belge, français et luxembourgeois à hauteur de EUR 85 milliards en principal, sans contrepartie de collatéral. Cette garantie est entrée en vigueur le 24 janvier 2013.

Il repose, par ailleurs, sur l'hypothèse d'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux. De ce point de vue, la structure de financement de Dexia Crédit Local a connu, au 1^{er} semestre 2013, une évolution favorable, avec le succès de son émission inaugurale garantie à 3 ans, le lancement d'un programme de certificats de dépôts aux Etats-Unis et l'exécution de nouveaux financements sécurisés.

Les hypothèses macro-économiques sous jacentes au plan d'affaires, validé par le conseil d'administration du groupe Dexia du 14 novembre 2012, ont été révisées dans le cadre d'une revue d'ensemble semestrielle du plan. Cette mise à jour a notamment intégré des taux d'intérêt plus bas, une sortie de crise plus longue mais un décalage moins sévère des marges de crédit. Elle a également pris en compte une révision du plan de financement sur la base des dernières conditions de marché observables ainsi que les évolutions réglementaires connues à ce jour dont le texte définitif de la CRD IV, la mise en œuvre de la norme IFRS 13 et l'impact de l'utilisation d'une courbe OIS pour la valorisation des dérivés OTC (Cf. section I.2 – 3.b « Impact des éléments significatifs sur la situation financière consolidée de Dexia Crédit Local »).

Le plan d'affaires ainsi révisé et validé par le conseil d'administration du groupe du 6 août 2013 ne conduit à aucune déviation significative sur la durée de ce plan, de 2013 à 2022, par rapport au plan initialement validé. Certaines incertitudes demeurent néanmoins attachées à sa réalisation. Ce plan est notamment sensible à l'évolution des taux d'intérêt et de l'environnement de crédit dont une évolution défavorable grèverait la performance de Dexia Crédit Local et de Dexia. Le plan est également sensible aux évolutions réglementaires, en particulier à la mise en œuvre de la norme IFRS 9. Enfin, Dexia et Dexia Crédit Local demeurent exposés à un risque de liquidité et la réalisation du plan de résolution ordonnée suppose que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie.

b - Changement de segmentation analytique

Suite à l'approbation par la Commission européenne, en décembre 2012, de son plan de résolution ordonnée et compte tenu des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ce processus de résolution, Dexia Crédit Local a modifié son analyse par métier dans le cadre de la présentation de états financiers consolidés au 30 juin 2013. Cette présentation est conforme au nouveau profil du groupe ainsi qu'à son orientation stratégique, dont l'un des principaux objectifs est de minimiser le risque que représente le groupe pour les Etats garants et d'optimiser sa valeur patrimoniale pour ses actionnaires.

Dans cette optique, la performance du groupe sera appréhendée au niveau consolidé sur base d'une seule division appelée « **Gestion des activités en extinction** », sans allocation spécifique de financement et de charges opérationnelles. Ce reporting à la direction comporte deux types de rapports :

- Les rapports liés aux activités en extinction, qui sont consolidées et suivies via le compte de résultat, sur base des résultats générés dans le futur et des coûts associés, et doivent être considérées comme un seul segment.
- Les rapports liés aux activités en IFRS 5, qui sont suivies et évaluées non pas pour leur rentabilité intrinsèque à terme, mais dans le cadre de la meilleure négociation du prix de cession dans un horizon de 12 mois.

De plus :

- La classification du compte de résultat et du bilan en «Division Core» et «Division Legacy» ne se justifie plus en raison de l'extension à tous les actifs de la qualification d'actifs en extinction ;
- Les activités de trésorerie ne constituent plus une ligne d'activité/centre de profits : leur seul rôle est d'optimiser le coût de financement du groupe et d'en assurer le financement ;
- L'évaluation de la performance ne se réalise plus par l'allocation de financement et de dépenses opérationnelles par ligne d'activité. Les charges opérationnelles doivent être appréhendées globalement et par entité géographique pour en assurer une meilleure gestion ;
- Les résultats des activités arrêtées ou en cours de cession doivent être pris en compte dans l'analyse de la performance du groupe. En effet, un des objectifs du groupe est de céder les entités opérationnelles aux meilleures conditions afin de préserver au maximum son capital.

c - Application de la norme IFRS 5 relative aux « actifs non courants et groupes destinés à être cédés »

Les mesures structurelles engagées par Dexia Crédit Local en octobre 2011 ont également été reflétées, dès la clôture des comptes annuels 2011, par l'application de la norme IFRS 5 relative aux « **actifs non courants et groupes destinés à être cédés** ».

La norme IFRS 5 est toujours d'application dans le cadre de la présentation des états financiers au 30 juin 2013. Les actifs et dettes de Sofaxis sont classés en actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées. Les résultats de Sofaxis, n'étant pas significatifs à l'échelle de Dexia Crédit Local, ils ne sont pas comptabilisés en « résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession » mais dans le résultat consolidé du groupe Dexia Crédit Local.

2. Evolution du périmètre et des règles comptables

Les évolutions de périmètre ayant un impact significatif sur les états financiers consolidés condensés du 1^{er} semestre 2013 sont les suivantes :

- Les sociétés Dexia Municipal Agency, Dexia Kommunalkredit Bank Polska, et Dexia Bail ont été déconsolidées au 1^{er} janvier 2013, suite à leur vente à l'extérieur du groupe. Le résultat consolidé du 1^{er} semestre 2013 enregistre des pertes de EUR 142 millions au titre de Dexia Municipal Agency et de EUR 6 millions au titre de Dexia Bail ;
- Un accord portant sur la vente de Sofaxis a été signé le 28 juin 2013. En conformité avec la norme IFRS 5, Dexia Crédit Local présente les actifs et les passifs de cette société sur une ligne distincte de son bilan consolidé ;
- Les états financiers consolidés semestriels condensés de Dexia Crédit Local ont été établis suivant les normes IFRS en respectant l'ensemble des normes et des interprétations publiées et adoptées par la Commission européenne à la clôture des comptes, tel qu'exposé

au point 1 « Cadre général de présentation et d'évaluation des états financiers consolidés semestriels condensés » de l'annexe aux états financiers consolidés semestriels condensés.

3. Résultats consolidés 1S 2013

a - Présentation des résultats semestriels condensés 1S 2013

Le **résultat net** de Dexia Crédit Local dégagé au cours du 1^{er} semestre 2013, est de EUR - 857 millions, dont EUR -707 millions au titre des activités poursuivies, EUR -142 millions pour les activités arrêtées ou en cours de cession et EUR -8 millions pour les intérêts minoritaires. La perte sur activités arrêtées ou en cours de cession de EUR 142 millions correspond à la comptabilisation des réserves négatives de juste valeur des titres disponibles à la vente détenus par Dexia Municipal Agency, passées en résultat à la date de cession de l'entité, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5.

Le **produit net bancaire** consolidé du 1^{er} semestre 2013 s'élève à EUR -395 millions, en amélioration de EUR 85 millions par rapport au 1^{er} semestre 2012. La marge nette d'intérêt est très légèrement positive, à EUR 17 millions. En particulier, la baisse du taux directeur de la Banque Centrale Européenne en mai 2013 a permis de réduire le coût du refinancement du groupe, alors que la mise en place du mécanisme de garantie 2013 a entraîné une réduction de EUR 193 millions du coût des garanties accordées par les Etats belge, français et luxembourgeois. Par ailleurs, au 1^{er} semestre 2013, Dexia Crédit Local n'a pas eu recours aux lignes de liquidité d'urgence des banques centrales (ELA), qui constituent une source de financement particulièrement onéreuse. La première application de la norme IFRS 13 et l'utilisation de la courbe OIS a entraîné un ajustement de EUR -278 millions, lié aux changements méthodologiques de valorisation des dérivés collatéralisés, à l'ajustement de la CVA et à la comptabilisation d'une DVA. En outre, Dexia Crédit Local a comptabilisé une charge de EUR 62 millions, en raison de différents litiges juridiques.

Les **charges d'exploitation**, qui regroupent les frais généraux et les charges d'amortissement, progressent de EUR 31 millions pour atteindre EUR -197 millions, contre EUR -166 millions au 1^{er} semestre 2012, du fait de la poursuite en 2013 de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée du groupe.

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à EUR -592 millions au 30 juin 2013 contre EUR -646 millions au 30 juin 2012.

Le **coût du risque** s'élève à EUR -88 millions au 30 juin 2013 contre EUR -194 millions au 30 juin 2012. Au 1^{er} semestre 2013, il comprend principalement une charge sur la ville de Détroit, qui fait l'objet d'une demande de mise sous protection au titre du Chapitre 9 de la loi des faillites aux Etats-Unis.

Le **résultat avant impôt** s'élève à EUR - 683 millions au 30 juin 2013 contre EUR -840 millions au 30 juin 2012.

Le **résultat net consolidé part du groupe** s'établit à EUR -849 millions au 30 juin 2013 contre EUR -819 millions fin juin 2012.

b - Impact des éléments significatifs sur la situation financière consolidée de Dexia Crédit Local

Première application de la norme IFRS 13 et utilisation de la courbe OIS

L'application de la norme IFRS 13 a entraîné des changements méthodologiques dans la valorisation des instruments dérivés. Afin de se conformer aux principes de valorisation les plus usités dans le marché, Dexia Crédit Local utilise désormais une courbe d'actualisation basée sur un taux au jour le jour (OIS) pour déterminer la valeur liquidative des dérivés collatéralisés. Dexia Crédit Local utilisait auparavant une courbe d'actualisation indexée sur les taux « BOR » de référence.

Ce changement méthodologique a eu un impact en compte de résultat de EUR -299 millions au 1^{er} semestre 2013. Cette valeur sera réévaluée chaque trimestre en fonction des conditions de marché et fera l'objet d'un ajustement en compte de résultats. Parallèlement, Dexia Crédit Local a ajusté sa

méthodologie de reconnaissance de la Credit Value Adjustment (CVA) des dérivés collatéralisés, correspondant à l'ajustement de la valeur des dérivés lié au risque de contrepartie. En outre, Dexia Crédit Local comptabilise une Debit Value Adjustment (DVA), qui reflète l'impact sur le prix des dérivés du risque de crédit pris par la contrepartie. Ces deux éléments ont un impact net en compte de résultats de EUR +21 millions.

L'écart entre les premières estimations communiquées par le groupe le 1^{er} juillet 2013 et le montant effectivement comptabilisé au cours du semestre s'explique par l'évolution des conditions de marché entre le 28 février, date de réalisation des estimations communiquées le 1^{er} juillet, et la date de clôture des comptes semestriels.

Ajustements liés aux cessions d'entités

La cession de SFIL le 31 janvier, 2013 a entraîné une moins-value de cession de EUR -142 millions dans les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local au 1^{er} semestre 2013 correspondant aux gains et pertes latents ou différés (Other Comprehensive Income). La comptabilisation de cette moins-value porte la perte totale enregistrée sur la cession de SFIL à EUR -1 849 millions, comptabilisés sur les exercices 2011, 2012 et 2013. D'autre part, un ajustement de EUR 133 millions a été comptabilisé en fonds propres à fin juin 2013.

La finalisation de la cession de Dexia Bail a entraîné la comptabilisation d'une perte complémentaire d'EUR -6 millions au 1^{er} semestre 2013, portant à EUR -20 millions la perte totale enregistrée sur la cession de l'entité.

La cession de DKB Polska n'a quant à elle pas eu d'impact financier sur le résultat consolidé du 1^{er} semestre 2013.

4. Evolution du bilan, de la solvabilité et de la situation de liquidité

a - Bilan et solvabilité

Evolution trimestrielle du bilan

Fin juin 2013, le bilan consolidé de Dexia Crédit Local s'établit à EUR 245,8 milliards, en baisse de EUR 110,2 milliards sur le 1^{er} semestre 2013. Cette décroissance de la taille du bilan s'explique principalement par la finalisation de la cession de SFIL le 31 janvier dont l'impact sur le bilan consolidé de Dexia Crédit Local s'élève à EUR -84 milliards.

Les postes de bilan ayant connu les variations les plus importantes au cours du semestre écoulé sont :

- A l'actif, une réduction du portefeuille de prêts et titres de EUR 15,8 milliards, conséquence de l'amortissement naturel des prêts et titres non compensé par de nouveaux flux de production commerciale, en ligne avec les engagements pris par le groupe dans le cadre de sa résolution ordonnée. La valeur de marché des dérivés (fair value) enregistre une baisse de EUR 1,8 milliard liée principalement à la hausse des taux à long terme ce qui entraîne une réduction du collatéral déposé aux contreparties de dérivés du groupe de EUR 6,5 milliards;
- Au passif, une réduction de l'encours des financements de marché (EUR 12 milliards) par rapport à fin 2012. La valeur de marché des dérivés (fair value) est en baisse de EUR 12 milliards ce qui entraîne une augmentation du collatéral de EUR 2,6 milliards depuis fin 2012.

Ratios de solvabilité renforcés par la vente de SFIL

Au 30 juin 2013, les fonds propres de base (Tier 1) s'élèvent à EUR 7,98 milliards en baisse de EUR 684 millions par rapport à fin décembre 2012. A la même date, le capital réglementaire est de EUR 8,475 milliards (EUR -741 millions par rapport à fin 2012). Cette évolution s'explique principalement par la perte nette de EUR 849 millions enregistrée sur le 1^{er} semestre 2013, par le retraitement des OCR s'élevant à EUR -115 millions. Le retraitement de EUR 133 millions, lié à la sortie de SFIL et passant directement en fonds propres compense en partie ces pertes.

Les risques pondérés s'établissent à EUR 44,8 milliards, en réduction de EUR 6,1 milliards par rapport à fin décembre 2012 du fait de la baisse des risques de crédit provenant de la vente de SFIL (EUR -4 milliards) et de l'amortissement du bilan du groupe.

Sur le semestre écoulé, la réduction des risques pondérés a un impact positif de 216 points de base sur le ratio CAD du groupe, en partie effacé par la baisse des fonds propres, dont l'impact est de -134 points de base. Les ratios de solvabilité de Dexia Crédit Local sont donc renforcés et s'établissent, à fin juin 2013, à 18,9% (contre 18,1% fin décembre 2012) pour le ratio CAD et 17,8% (contre 17,0%) pour le ratio Tier 1.

Les gains ou pertes latents ou différés (Other Comprehensive Income) s'établissent à EUR -6 milliards, en réduction de EUR 1 milliard sur le semestre écoulé. Cette amélioration des OCI est essentiellement liée à la cession de SFIL (EUR + 0,2 milliard) ainsi qu'à une amélioration de la réserve AFS de EUR 0,8 milliard expliquée par un resserrement des marges de crédit sur les souverains.

Dexia a mis en place un projet d'adaptation de son approche à son nouveau périmètre et à ses nouvelles activités, afin de permettre l'évaluation simultanée du besoin en capital économique et réglementaire pour différentes simulations de scénarios de risques. Cette approche sera mise en œuvre durant l'année 2013.

Dans le cadre des exigences du Pilier 2 de Bâle II, Dexia a présenté à ses régulateurs les principes et les orientations de l'approche qui sera déployée en 2013, nommée Risques et Adéquation de Capital. A ce jour, le processus suit son cours selon le plan d'action présenté aux régulateurs de Dexia à fin 2012.

b - Evolution de la situation de liquidité

Au cours du 1^{er} semestre 2013, la situation de liquidité de Dexia Crédit Local a connu des évolutions positives marquées par :

- Une réduction du besoin de financement à court terme du groupe de EUR 4,6 milliards à EUR 40,3 milliards principalement liée à la vente de SFIL entraînant une baisse du besoin net de financement de EUR 11,2 milliards et à la hausse des taux à long terme qui ont entraîné une réduction du collatéral à verser de EUR 6,5 milliards sur le semestre.
- La croissance des placements de dette dans le marché. Manifeste dès l'automne 2012, cette tendance s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2013. L'exécution de nouveaux financements sécurisés, dont des Repo conclus via Eurex, pour EUR 5,1 milliards et le placement dans le marché de EUR 12 milliards de dette garantie ont en partie compensé l'amortissement sur le semestre de dette garantie 2008 (EUR 15,5 milliards) et de dettes sécurisées (EUR 3,6 milliards). En particulier, le groupe a lancé avec succès une émission inaugurale garantie de EUR 1,5 milliard à 3 ans. Cette transaction a bénéficié d'un placement très granulaire auprès de 80 investisseurs finaux d'horizons géographiques diversifiés.
- L'encours des dépôts au bilan s'établit à EUR 8,3 milliards à fin juin 2013, en progression de 11% par rapport à fin décembre 2012. Cette performance est largement portée par l'Allemagne qui a enregistré une collecte nette de près de EUR 1,2 milliards sur le 1^{er} semestre 2013.

Le gain de liquidité résultant de la vente de SFIL a notamment permis de poursuivre le débouclage des financements noués avec Belfius Banque SA à hauteur de EUR -5,8 milliards. L'encours résiduel de prêts non garantis par les Etats détenu par Belfius Banque SA s'élève à 896 millions à fin juin 2013⁷.

Ces évolutions ont contribué à réduire le recours à la garantie accordée par les Etats belge, français et luxembourgeois, ainsi qu'au financement des banques centrales. L'encours de dette garantie est ainsi passé de EUR 73,7 milliards à fin 2012, dont EUR 19,6 milliards sous le mécanisme de 2008, à EUR 69,2 milliards à la fin juin 2013, dont EUR 10 milliards sous le mécanisme 2008. Le financement des banques centrales a été réduit de EUR 9,3 milliards sur le semestre, l'encours s'établissant à EUR 40,8 milliards à fin juin 2013.

⁷ Cet encours résiduel est sécurisé par des actifs détenus par Belfius Banque SA.

A cette date, le recours aux financements garantis et au financement des banques centrales représente environ 50% de la structure de financement du Groupe, en baisse de 3,6% sur le semestre. Dexia Crédit Local n'a pas fait appel aux lignes de liquidité d'urgence (ELA) durant le 1^{er} semestre 2013.

I.3. Gestion des risques

1. Evolution de l'environnement économique et financier

Au cours du 1^{er} semestre 2013, la situation macroéconomique de la zone euro a continué de se dégrader. L'activité s'est repliée pour le sixième trimestre consécutif et le taux de chômage a continué de progresser dépassant désormais les 12% en moyenne sur la zone Euro, avec de fortes disparités entre les pays du sud de la zone et ceux du nord de l'Europe. Parallèlement, les premières estimations de la Commission européenne révèlent une évolution moins favorable qu'anticipée des finances publiques, le déficit budgétaire pour la zone euro atteignant 3,7% du PIB à la fin de l'année 2012.

Ce double constat entraîne une remise en cause des politiques de rigueur budgétaire menées dans plusieurs pays européens sur fond de crise politique dans certains états. Cette situation a conduit la Commission européenne à assouplir la politique de rigueur budgétaire et à accorder à plusieurs pays, dont la France, des délais supplémentaires avant un retour des finances publiques à l'équilibre.

Hors zone Euro, l'environnement demeure fragile, malgré une conjoncture économique plus favorable. Les tensions politiques au Moyen-Orient restent vives et pourraient peser sur le climat économique mondial en cas de déstabilisation régionale. Les Etats-Unis voient leur conjoncture économique s'améliorer progressivement, malgré des inquiétudes autour du budget fédéral. Enfin, le Japon est resté un sujet d'attention au cours du semestre. La banque centrale tente en effet d'enrayer la déflation par des politiques monétaires non-conventionnelles. Cette politique est suivie attentivement par de nombreux économistes et ses premiers résultats pourraient alimenter le débat en Europe sur la poursuite ou l'assouplissement des politiques de rigueur budgétaire.

2. Focus sur le secteur public

France

L'Etat a confirmé le maintien du gel de ses dotations aux collectivités locales en 2013. Celles-ci ont représenté EUR 52 milliards en 2012 sur un total de recettes de fonctionnement de EUR 208 milliards. Le niveau de ces dotations baissera de EUR 1,5 milliard par an en 2014 et 2015. Parallèlement, les collectivités locales disposent de moins de marges de manœuvre en matière fiscale depuis la réforme de la taxe professionnelle. Le pouvoir de décision des régions ne portent plus désormais que sur moins de 10% de leurs recettes et sur moins de 20% pour les départements (contre près de 40% avant la réforme). Si les communes et leurs groupements conservent un pouvoir décisionnaire, il est très concentré sur les seuls ménages et se heurte à la sanction politique, surtout en période pré-électorale. En 2012, la croissance des recettes fiscales est demeurée contenue (+2,5%). Avec 58%, la fiscalité continue malgré tout de représenter la source principale de revenu.

La dégradation de la conjoncture se fait sentir sur les collectivités locales. En particulier, les dépenses sociales vont continuer à peser lourdement sur les comptes des départements, représentant près du tiers des dépenses de gestion en 2012. Les budgets 2013 prévoient un maintien du niveau des investissements par rapport à 2012. Les besoins de financement restent stables par rapport à 2012, avec un recours à l'emprunt à hauteur de EUR 18,4 milliards.

Dans ce contexte, le niveau très bas des taux d'intérêt constitue un élément favorable pour les collectivités.

Allemagne

Bien que présentant un déficit de EUR 5,6 milliards, la situation financière des Länder s'est améliorée en 2012, tendance qui s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2013; le déficit des Länder étant descendu à EUR -3,1 milliards avec néanmoins une forte disparité entre les Länder de l'Est et de l'Ouest.

En raison de l'augmentation des dépenses à caractère social, différentes villes allemandes font face à des situations budgétaires tendues. Face à cette situation, plusieurs Länder ont mis en place des plans d'aide aux municipalités et les incitent à prendre des mesures d'assainissement de leurs finances. Le Parlement allemand a également voté le « European Fiscal Compact » qui vise à consolider la dette fédérale et des Etats fédérés mais aussi celle des municipalités et entrera en vigueur en 2014. L'Etat fédéral a annoncé qu'il reprendrait à sa charge une partie des dépenses sociales assumées par les municipalités, permettant ainsi à ces dernières de réduire leur dette. Les notations internes Dexia des encours de Dexia Crédit Local sur le secteur public local allemand demeurent de très bon niveau, s'échelonnant de AAA à AA, et stables sur les Länder.

Italie

L'Etat italien a constaté, à la fin 2012 et au début 2013, une dégradation de la santé financière de certaines collectivités territoriales et a engagé des modifications de la Procédure de rééquilibrage financier pluriannuel des autorités locales dite « pre-dissesto ». L'objectif principal est de permettre à certaines collectivités d'éviter la gestion sous tutelle du « dissesto ». Dans ce cadre, la Cour des comptes est appelée à renforcer les contrôles internes et externes afin de veiller à une meilleure exécution budgétaire des administrations locales. Afin d'accompagner les collectivités locales qui présentent des déséquilibres structurels, l'Etat peut accorder des crédits pouvant aller jusqu'à 10 ans. A ce jour, 40 communes et 3 provinces ont eu recours à l'aide de l'Etat. Dexia a des expositions sur 5 d'entre elles pour un encours total de EUR 460 millions : Napoli, Catania, Messina, Foggia et la Province de Chieti.

Espagne et Portugal

En Espagne, les collectivités locales ont engagé un plan d'assainissement de leurs finances dès 2012, en lançant des programmes de rationalisation du secteur public, de baisse des subventions et de réduction des investissements. Cette politique s'est notamment traduite au cours du 1^{er} semestre 2013 par la revalorisation de la région de Valence par Fitch à BBB-.

Au Portugal, le pouvoir central a renforcé sa tutelle sur les régions et mis en place des programmes d'aide aux communes en échange de l'adoption de mesures d'économies drastiques. A ce titre, les Régions Autonomes reçoivent une aide financière de l'Etat, qui s'est notamment engagé à assumer le service de la dette de la Région de Madère jusqu'à la fin 2015.

Europe centrale et orientale

En Hongrie, le programme de prise en charge partielle de la dette des communes par l'Etat annoncé fin 2012 a été mis en place : le transfert a été effectué le 28 juin 2013 pour une part allant de 40% à 70% de la dette des communes. Parallèlement, le gouvernement reprendra diverses compétences communales.

Etats Unis et Grande Bretagne

Aux Etats-Unis, les Etats Fédérés sont soumis, avec des variations constitutionnelles d'un état à l'autre, à des règles budgétaires, protectrices pour les créanciers et qu'ils répercutent sur les collectivités locales.

Depuis le début de la crise mondiale quelques collectivités locales présentent toutefois une situation financière difficile. Ces cas sont très peu nombreux, mais se signalent souvent par la gravité des difficultés de la collectivité. Ce sont, au début de 2013, principalement le comté de Jefferson sur lequel Dexia n'a pas d'exposition et la ville de Détroit où les tensions financières se sont développées depuis plusieurs années conduisant la ville à demander le 18 juillet 2013 sa mise sous protection du chapitre 9 de la loi sur les faillites. Un suivi attentif de la situation de la ville de Détroit est réalisé par le Comité Special Mention et Watchlist de Dexia depuis le 3^{ème} trimestre 2009. Ce suivi a permis d'initier un provisionnement du risque encouru sur les expositions sur la Ville dès le 2^{ème} semestre 2012, et un complément de provision tenant compte des garanties attachées a été comptabilisé au 1^{er} semestre 2013.

En Grande-Bretagne, l'encadrement budgétaire très strict des collectivités locales permet de considérer que le risque financier est proche du risque souverain et limite l'ampleur des évolutions d'ensemble, tant pour les collectivités locales que pour les Housing Associations.

3. Risque de crédit

Dexia Crédit Local présente principalement trois types d'expositions : un portefeuille de prêts, majoritairement au secteur public local, un portefeuille obligataire, un portefeuille de financements de projets et corporate.

a - Prêts au secteur public local

Trois zones géographiques ont connu des événements notables au cours du semestre écoulé.

En **France**, le début de l'année 2013 a été marqué par deux événements majeurs en termes de risque de crédit. D'une part, la cession de SFIL a entraîné une réduction importante de l'exposition de Dexia Crédit Local sur le secteur public local français. D'autre part, Dexia a engagé des opérations de désensibilisation dans le cadre de l'enveloppe accordée par la Commission européenne de EUR 600 millions.

En termes de qualité de crédit, les impayés ont diminué, notamment ceux enregistrés sur les crédits au secteur hospitalier, grâce à un soutien actif des Agences Régionales de Santé.

En **Espagne**, des retards de paiement ont pu être observés sur un périmètre toutefois limité de contreparties (notamment en lien avec des opérations de rachat de créances majoritairement concentrées sur les Régions de Valence, de Catalogne et des Baléares).

Enfin, aux **Etats-Unis**, comme annoncé dans le communiqué de presse de Dexia SA daté du 22 juillet 2013, Dexia a un encours de USD 305 millions concerné par les mesures de restructuration de la ville de Détroit. La situation fait l'objet d'un suivi attentif et une partie des encours a fait l'objet d'un provisionnement spécifique. Le groupe n'a pas d'exposition sur le comté de Jefferson.

b - Portefeuille d'obligations

Au 30 juin 2013, le portefeuille obligataire de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 83,8 milliards. Il regroupe désormais l'ensemble des obligations détenues par Dexia Crédit Local et non plus seulement celles classées dans la « Legacy Division ». Ce portefeuille demeure de bonne qualité avec 86,5% des actifs disposant d'une notation « Investment Grade ».

La politique suivie par Dexia est de conserver les actifs jusqu'à maturité, en ligne avec son plan de résolution ordonnée. Les actifs présentant un risque spécifique pourront faire l'objet de cessions, afin de renforcer le profil de risques du groupe. L'exposition résiduelle souveraine sur Chypre et des titres bancaires ont ainsi été cédés au 1^{er} semestre 2013.

c - Financements de projets et corporate

Le portefeuille de financements de projets et corporates, d'un montant de EUR 21,5 milliards au 30 juin 2013, est d'une bonne qualité de crédit moyenne, avec 72% des expositions notées « Investment Grade ».

Le semestre a vu la poursuite des restructurations sur certaines opérations à effet de levier ainsi qu'une détérioration sur les projets en Espagne, notamment sur les Partenariats Publics Privés.

Le portefeuille a été réduit de 11,5% depuis la fin 2012, sous l'effet: (i) de l'amortissement naturel, (ii) de remboursements anticipés lors des refinancements de la dette des emprunteurs auxquels Dexia n'a pas

participé et (iii) des variations de change sur la période notamment sur la livre sterling et le dollar australien.

d - Répartition des expositions par type de contreparties en MCRE⁸

(En EUR millions)	31/12/2012	30/06/2013
Etats	30 408	27 747
Secteur public local	103 542	98 677
Entreprises *	8 407	6 545
Réhausseurs de credit	5 652	4 104
ABS/MBS	7 899	7 223
Financements de projets	15 939	14 946
Etablissements financiers *	38 207	29 351
Total	210 055	188 594

(*) dont activités destinées à être cédées au 30/06/2013 (Sofaxis) : EUR 48 millions d'Entreprises et EUR 190 millions d'Etablissements Financiers

A fin juin 2013, les expositions demeurent majoritairement concentrées sur le secteur public local (52,3%), dont la baisse du montant s'explique principalement par l'amortissement naturel du portefeuille.

La part des établissements financiers baisse de EUR 8,9 millions, pour représenter 15,6% du total, principalement en raison de la baisse des opérations de refinancement entre Dexia Crédit Local et Belfius Banque SA, déconsolidé en octobre 2011.

⁸ L'exposition maximale au risque de crédit (MCRE) représente la valeur comptable nette de l'encours, soit les montants notionnels après déduction des dépréciations spécifiques et des réserves de juste valeur des titres, disponibles à la vente, et tenant compte des intérêts courus et de l'impact de la comptabilité de couverture.

e - Répartition des expositions par zone géographique en MCRE

(En EUR millions)	31/12/2012	30/06/2013
Italie	33 460	32 237
France *	33 475	30 091
Allemagne	24 448	23 222
Espagne	22 975	21 226
Grande Bretagne	18 145	16 920
Belgique	11 044	6 055
Europe Centrale et de l'Est (hors Autriche et Hongrie)	4 201	3 854
Portugal	3 809	3 730
Autriche	1 948	1 797
Pays scandinaves	1 574	1 332
Hongrie	1 390	1 287
Pays-Bas	701	642
Suisse	176	481
Institutions supra-européennes	832	475
Irlande	1 592	272
Grèce	227	219
Luxembourg	477	159
Etats-Unis et Canada	31 513	28 507
Japon	7 296	6 070
Asie du Sud-Est	1 220	1 142
Amérique Centrale et de l'Est	1 110	1 137
Turquie	676	584
Autres	7767	7156
Total	210 055	188 594

(*) dont EUR 238 millions en activités destinées à être cédées au 30/06/2013 (Sofaxis)

A fin juin 2013, les expositions demeurent majoritairement concentrées dans l'Union Européenne.

La baisse de EUR 3,4 milliards des expositions françaises s'explique principalement par l'amortissement naturel des expositions sur le secteur public local.

La baisse des expositions sur les Etats-Unis s'explique par l'amortissement naturel du portefeuille ainsi que par des cessions d'actifs ou des refinancements d'opérations auxquels Dexia n'a pas participé.

Le montant des opérations de refinancement entre Dexia Crédit Local et Belfius Banque SA a poursuivi sa décroissance, ce qui a contribué à réduire fortement l'exposition sur la Belgique. Celle-ci ne représente plus que 3,2% de l'exposition totale des activités poursuivies à fin juin 2013 contre 5,3% fin 2012.

f - Répartition des expositions par notation

(En %)	31/12/2012	30/06/2013
AAA	12,62%	12,32%
AA	22,17%	23,45%
A *	29,59%	28,71%
BBB	21,88%	21,34%
NIG	12,34%	12,55%
D	0,60%	0,66%
NR *	0,75%	0,98%
Total	100%	100%

(*) dont activités destinées à être cédées (EUR 238 millions) : 79,82 % notés A et 20,18 % non notés

A fin juin 2013, 85,5% des expositions sont notées « Investment Grade » et 12,9 % « Non Investment Grade (NIG) ».

g - Répartition du portefeuille d'obligations d'Etat sur certains pays européens

(En EUR millions)	MCRE 31/12/2012*	MCRE 30/06/2013*	Montant nominal au 30/06/2013
Italie	11 001	11 036	10 208
Portugal	1 307	1 298	1 822
Hongrie	1 169	1 086	1 073
Espagne	450	451	455
Total	13 927	13 871	13 558

(*) exposition maximale au risque de crédit pour le portefeuille bancaire

Le portefeuille d'obligations d'Etat de Dexia Crédit Local sur l'Italie, le Portugal, la Hongrie et l'Espagne est relativement stable par rapport au 31 décembre 2012 et s'établit à EUR 13,9 milliards. Par ailleurs, Dexia Crédit Local n'a plus d'exposition obligataire sur les Etats grec et irlandais.

h - Dépréciations sur risque de contrepartie

Prêts et créances yc titres reclassifiés en prêts et créances* (en EUR millions)	31/12/2012	30/06/2013	Variation	Variation en %
Créances douteuses et litigieuses	1313	1354	41	3,1%
Provisions affectées	389	496	107	27,5%
Titres et dérivés* (en EUR millions)	31/12/2012	30/06/2013	Variation	Variation en %
Créances douteuses et litigieuses	160	150	-10	-6,3%
Provisions affectées	119	111	-8	-6,7%

(*) activités poursuivies hors CAFFIL

Au 1^{er} semestre 2013, les prêts et créances dépréciés sur la clientèle augmentent à périmètre constant de 3% pour s'établir à EUR 1 354 millions. Cette hausse s'accompagne d'une progression de 28% des provisions spécifiques sur prêts et créances à la clientèle, qui s'établissent à EUR 496 millions. Plusieurs phénomènes concourent à cette hausse :

- La qualification en créances douteuses et litigieuses de nouvelles créances dont principalement celles sur la ville de Detroit dont la demande de mise sous protection du chapitre 9 de la loi sur les faillites est intervenue le 18 juillet 2013. L'exposition du groupe Dexia concernée par les mesures de restructuration de la dette s'élève à USD 305 millions dont USD 75 millions bénéficient d'une assurance via un réassureur performant ; le complément assuré par un réassureur sous procédure de réhabilitation a été déprécié. Compte tenu des taux attendus de récupération, le montant de la provision atteint 48% de l'encours total à fin juin 2013 ;
- L'amélioration de la situation financière de contreparties justifiant une reclassification en créances saines ; c'est notamment le cas pour un financement de projet en Italie et deux acteurs du secteur public français ;
- La diminution de l'exposition de Dexia Crédit Local sur certaines contreparties classées en créances douteuses et litigieuses au 31 décembre 2012 pouvant s'expliquer soit par une cession, c'est notamment le cas d'un titre sur le secteur public américain, soit par des remboursements intervenus sur le semestre, c'est notamment le cas sur un CMBS.

4. Risques de marché

a - Value at Risk (VaR)

La VaR moyenne s'élève à EUR 9,6 millions au cours du 1^{er} semestre 2013 (contre EUR 9,5 millions sur l'année 2012).

Suite à la cession de SFIL le 31 janvier 2013, certains dérivés de Dexia Crédit Local qui couvraient précédemment des éléments du bilan de Dexia Municipal Agency se sont retrouvés en position comptable ouverte isolée et ont donc dû être reclassés en « trading ». Aussi, un portefeuille de « trading » a été réouvert à Paris pour gérer ces positions. A cette fin, un encadrement en risque de marché avec les guidelines adéquates a été mis en place.

Value at Risk par activité (10 jours - 99%)					
(En EUR millions)	IR (1) & FX (2) (3)	Spread Trading	Autres risques (4)	Total 1S 2013	Limite
Moyenne	1,4	7,8	0,4	9,6	22
Fin de période	1,3	7,3	0,4	9,0	
Maximum	2,5	8,4	0,6	11,1	
Minimum	0,7	7,0	0,4	8,4	

(1) IR : Taux d'intérêt

(2) FX : Change

(3) IR & Forex : hors gestion du bilan (BSM)

(4) Autres risques : inflation, CO₂, matières premières

b - Portefeuille obligataire

La sensibilité en valeur économique des portefeuilles obligataires aux variations de taux d'intérêt est très limitée, le risque de taux d'intérêt étant couvert. Une partie importante du portefeuilles obligataire est classée en Loans & Receivables. La réserve AFS de ces titres est insensible aux variations des spreads de marché. S'agissant des autres portefeuilles obligataires classés en AFS, la sensibilité de la juste valeur (et de la réserve AFS) à une augmentation du spread d'un point de base s'élève à EUR -25,7 millions.

Compte tenu de la faible liquidité des marchés et de la plus faible visibilité sur les cours/spreads dans le processus de valorisation, des valorisations par modèle ont été appliquées au périmètre « illiquide » des actifs disponibles à la vente (AFS).

5. Exposition du bilan au risque de taux d'intérêt

Pour les activités poursuivies, la sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR -11 millions au 30 juin 2013 (pour une hausse des taux de 1%) pour l'ensemble du groupe Dexia Crédit Local, la limite ayant été fixée à EUR 240 millions. Le niveau observé au cours du 1^{er} semestre 2013 reflète la politique de risque de taux désormais suivie par Dexia dans le cadre de la mise en gestion extinctive de la majorité des activités du groupe Dexia Crédit Local. Il est conforme à la stratégie ALM, qui vise à minimiser la volatilité du compte de résultats.

6. Risques opérationnels

Au cours du 1^{er} semestre 2013, Dexia Crédit Local s'est concentré sur la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels des filiales et succursales et des activités du siège.

Dans la période de transition que connaît le groupe, marquée par la cession d'entités opérationnelles, Dexia Crédit Local a également prêté particulièrement attention à certaines dimensions des risques opérationnels, telles que le départ de personnes-clés ou la modification des processus de traitement lorsque les applications opérationnelles doivent être remplacées. Une cartographie des tâches critiques a ainsi été élaborée et des plans d'action ont systématiquement été définis. La séparation entre Dexia et SFIL fait l'objet d'un suivi spécifique, notamment du point de vue de la continuité des tâches critiques.

7. Risques juridiques

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia Crédit Local fait face à plusieurs enquêtes réglementaires et litiges, y compris des recours collectifs aux Etats-Unis et en Israël. Le statut des principaux litiges et enquêtes résumés ci-dessous est, sauf mention contraire, arrêté au 30 juin 2013, et est basé sur les informations disponibles chez Dexia Crédit Local à cette date. Selon les informations dont dispose Dexia Crédit Local à la date précitée, les autres litiges et enquêtes en cours ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière du groupe, ou il est encore trop tôt pour correctement évaluer s'ils peuvent ou non avoir un tel impact.

Les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia Crédit Local en fonction des informations disponibles à la date de référence précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact important sur la situation financière, les résultats ou les activités de la société / du groupe Dexia sont reflétées dans les états financiers consolidés de la société / du groupe Dexia. Sous réserve des conditions générales de la police d'assurance responsabilité professionnelle et des polices d'assurance responsabilité des dirigeants conclues par Dexia, les conséquences financières défavorables de l'ensemble ou d'une partie de ces litiges et enquêtes peuvent être couvertes, en tout ou partie, dans le cadre d'une / de ces police(s), et, sous réserve de l'acceptation de ces risques par les assureurs concernés, être compensées par les paiements que Dexia pourrait recevoir en vertu de ce(s) contrat(s).

Les principaux risques juridiques sont décrits dans le document de référence 2012 de Dexia Crédit Local (pages 35 à 37). Les données actualisées ci-dessous doivent être lues conjointement avec les résumés correspondants compris ou mentionnés au chapitre « Risques juridiques » du rapport annuel 2012.

a - Financial Security Assurance

Au cours du 1^{er} semestre 2013, aucun développement important n'est survenu dans ce dossier, et il est renvoyé aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2012 de Dexia Crédit Local (page 35), disponible sur www.dexia-creditlocal.fr.

b - Dexia banka Slovensko

Au cours du 1^{er} semestre 2013, aucun développement important n'est survenu dans ce dossier, et il est renvoyé aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2012 de Dexia Crédit Local (pages 35 et 36), disponible sur www.dexia-creditlocal.fr.

c - Dexia Crediop

Nous nous référons aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2012 de Dexia Crédit Local (page 36) disponible sur www.dexia-creditlocal.fr.

Dans une décision récente, la Cour de justice de Londres (High Court of Justice) a confirmé sa position concernant la validité et l'opposabilité des contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) conclus, en l'espèce, par la région du Piémont. Bien que cela doive faire l'objet d'une décision distincte, il se peut que la Cour condamne ensuite la région du Piémont à payer les montants dus au titre des contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) concernés dont le montant, à fin juin, s'élevait à environ EUR 27,5 millions en principal.

d - Dexia Israël

Nous nous référons aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2012 de Dexia Crédit Local (pages 36 et 37) disponible sur www.dexia-creditlocal.fr.

Le 27 mai 2013, lors d'une audience devant la District Court de Tel Aviv, le juge a demandé aux parties d'examiner la possibilité de parvenir à un accord dans le cadre d'un processus de médiation. La première réunion de médiation a eu lieu le 21 juillet 2013. A l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue de ce processus de médiation.

e - Dexia Crédit Local

Dexia Crédit Local est impliqué dans un certain nombre de litiges l'opposant à des collectivités locales auxquelles des crédits structurés ont été consentis. Au 30 juin 2013, le nombre total de clients qui ont assigné Dexia Crédit Local est de 194.

Pour plus de détails nous nous référons au point b) de la section « Autres événements significatifs » supra, ainsi qu'aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2012 de Dexia Crédit Local (page 36) disponible sur www.dexia-creditlocal.fr.

f - Kommunalkredit Austria AG/KA Finanz AG

Nous nous référons aux informations détaillées publiées dans le rapport semestriel de Dexia Crédit Local au 30 juin 2012 (page 20) disponible sur www.dexia-creditlocal.fr.

Suite à une action en annulation introduite par Dexia Crédit Local le 24 mai 2012 à l'encontre de la décision de l'assemblée générale de KA Finanz AG du 25 avril 2012, le Tribunal de Commerce de Vienne (Autriche) a rendu une décision le 9 mars 2013 par laquelle il reconnaît que le capital participatif détenu par Dexia Crédit Local reste valide selon ses termes et conditions avec une valeur nominale de EUR 151,66 millions. Néanmoins, Dexia Crédit Local ayant été débouté sur certaines de ses demandes, il a été fait appel de la décision en avril 2013 (à noter que KA Finanz AG a également fait appel de la décision).

A l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue de ce dossier, ni sur ses éventuelles conséquences financières.

g - Dexia SA et Dexia Crédit Local : requêtes en annulation des arrêtés royaux belges octroyant une garantie d'Etat

Des requêtes en annulation des arrêtés royaux belges habilitant l'Etat belge à octroyer une garantie à Dexia Crédit Local ont été introduites devant le Conseil d'Etat belge. Nous renvoyons au rapport annuel 2012 de Dexia Crédit Local (page 37) pour de plus amples développements à ce sujet (disponible sur www.dexia-creditlocal.fr). Dexia est intervenue volontairement à la procédure afin de faire valoir ses arguments. La principale objection des requérants est que la garantie octroyée à Dexia aurait dû être autorisée par voie législative plutôt que par voie d'arrêté royal. Une loi du 17 juin 2013 ratifie ces arrêtés royaux et leur confère valeur législative dès l'origine.

8. Principaux risques et incertitudes pour les six mois à venir

L'environnement économique dans lequel le groupe Dexia Crédit Local exerce son activité restera marqué, au second semestre 2013, par des incertitudes liées notamment à l'évolution de la zone Euro.

Les secteurs qui devront continuer de faire l'objet d'un suivi particulier en termes de risques de crédit sont les suivants: le secteur public local en Espagne, en Italie et au Portugal, les projets en Partenariat Public Privé, notamment en Espagne, les collectivités locales américaines et leurs satellites.

Une attention particulière devra continuer à être portée sur la gestion du risque opérationnel pendant la période de transition qui suivra la séparation effective des activités entre Dexia Crédit Local et SFIL, notamment en termes de continuité des tâches critiques.

Enfin, Dexia demeure sensible à l'évolution de l'environnement économique et à la perception du risque souverain au sein de la zone Euro. Une détérioration de la perception des investisseurs serait en effet susceptible de pénaliser la capacité de Dexia Crédit Local à lever des financements garantis sur le marché.

I.4. Evolution de l'organisation et responsabilité sociale

1. Nouvelle organisation et conséquences sociales

Le 1^{er} semestre 2013 a été marqué par :

- Le déploiement du projet de réorganisation de l'UES Dexia Crédit Local - CLF Banque dans le cadre de la restructuration du Groupe Dexia et de la mise en place d'un nouveau schéma de financement du secteur public français.

Le 25 avril 2012, Dexia a présenté un projet d'extinction de l'activité « Financement de projets ». Le 28 septembre 2012, Dexia a présenté un projet de réorganisation de l'UES Dexia Crédit Local - CLF Banque dans le cadre de la restructuration du Groupe Dexia et de la mise en place d'un nouveau schéma de financement du secteur public français. Le 11 janvier 2013, le comité d'entreprise et le CHSCT ont rendu leur avis sur l'ensemble du projet de réorganisation et de plan de sauvegarde de l'emploi.

Le premier semestre 2013 a donc été consacré au déploiement de cette nouvelle organisation. A cette fin, la direction et les partenaires sociaux ont négocié un accord de gestion sociale permettant, notamment, la mise en œuvre de mesures anticipées (Cf. Accord de gestion sociale mentionné ci-dessous), une période de départ volontaire (anticipé) à compter d'octobre 2012 et ce jusqu'au 28 février 2013 afin que les collaborateurs dont le poste était directement supprimé ou qui appartenait à une catégorie professionnelle concernée par une suppression puissent, volontairement, quitter l'entreprise pour autant qu'ils déposent un projet de développement professionnel (nouvelle embauche, projet de formation, création d'entreprise, ...).

Au 2 août 2013, sur les 323 postes supprimés (dont 26 postes en Financement de projet) :

- 75 collaborateurs ont fait l'objet d'un reclassement interne ;
 - 100 salariés ont acceptés des plans de départs volontaires ;
 - 70 collaborateurs ont fait l'objet d'un licenciement contraint ;
 - 44 ont rejoint une société partenaire (LBP) ;
 - 34 salariés sont à ce jour en mission ou en congé maternité et se verront, si le reclassement légal ne pouvait aboutir, notifier leur licenciement à la fin de leur mission ou congé maternité et ce au cours de l'année 2013.
- Le transfert des collaborateurs de Dexia Crédit Local vers SFIL
Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif de financement des collectivités locales, SFIL a démarré ses activités le 1^{er} février 2013. Le lancement de SFIL et de CAFFIL s'est appuyé sur les outils et les compétences des équipes de Dexia Crédit Local. Ainsi, entre le 1^{er} février et le 30 juin 2013, 254 collaborateurs de Dexia Crédit Local ont rejoint SFIL. Environ 75 autres collaborateurs issus de la filière informatique rejoindront SFIL au plus tard lors du dernier trimestre 2014, une fois la duplication des systèmes d'information totalement réalisée.
 - Le transfert de collaborateurs de Dexia Crédit Local vers La Banque Postale (LBP)
Pour rappel, un partenariat a été établi avec LBP dans le cadre du lancement par cette dernière d'une offre de crédit à court terme pour les collectivités locales. Ainsi, les offres d'emploi créées par LBP en lien avec cette nouvelle activité ont été proposées aux collaborateurs de Dexia Crédit Local, permettant, à fin juin 2013, à 44 d'entre eux de rejoindre LBP principalement sur des fonctions commerciales.
 - La présentation d'un deuxième projet d'adaptation de l'organisation de Dexia
Un deuxième projet d'ajustement des effectifs a été présenté par la direction, le 13 juin 2013, au Comité d'Entreprise de l'UES Dexia Crédit Local - CLF Banque. Il consistait à adapter, à

la marge, l'organisation de Dexia dans le cadre de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée du groupe. Ce projet portait sur la gestion :

- Des postes qui ne se justifient plus notamment en raison de la gestion extinctive de l'activité de Dexia CLF Banque, des processus de cession ou des réductions d'activités des filiales françaises et internationales et du transfert du portefeuille de projets de la fondation Dexia ;
- Des postes non compatibles avec l'organisation cible.

Il entraîne :

- La suppression de 18 postes occupés et liés à l'activité de Dexia CLF Banque et la création de 12 postes au sein de l'organisation actuelle de Dexia Crédit Local pour poursuivre la gestion extinctive de cette activité ;
- La suppression, pour d'autres motifs, de 13 postes occupés.

Les collaborateurs dont le poste est supprimé bénéficieront des mesures sociales d'accompagnement précédemment négociées entre Dexia et les organisations syndicales dans le cadre de l'accord de gestion sociale signé le 27 juin 2013 (Cf. Accord de gestion sociale ci-dessous).

Ce projet doit permettre de parachever l'organisation cible de Dexia issue du plan de réorganisation de l'UES Dexia Crédit Local - CLF Banque du 28 septembre 2012.

Le 25 juillet 2013, le Comité d'entreprise et le CHSCT ont rendu leur avis sur ce projet de réorganisation et de plan de sauvegarde de l'emploi.

2. Dialogue Social

Plusieurs négociations collectives ont été menées au cours du 1^{er} semestre 2013 et différents accords signés avec les partenaires sociaux.

- Dans le cadre du deuxième projet d'organisation, un accord de gestion sociale a été signé le 27 juin 2013 prévoyant notamment une démarche d'accompagnement des collaborateurs et le cas échéant la possibilité de candidater à un départ volontaire anticipé.
- Un accord relatif à l'organisation du temps de travail a été signé le 13 mai 2013 et a été complété par un avenant le 25 juin 2013. Cet accord et son avenant, applicables à compter du 1^{er} juillet 2013, ont pour objectif d'adapter les dispositifs de l'entreprise au cadre législatif actuel et aux pratiques du marché, de mettre en place les mesures permettant un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et de placer les responsables d'équipes au centre de la gestion du temps de travail de leurs collaborateurs.
- Un accord de participation a été conclu le 24 juin 2013 pour l'exercice 2013 basé sur la formule légale de participation.
- Enfin, un avenant n°2 à l'accord d'intéressement du 28 juin 2011 a été signé le 25 juin 2013. La nouvelle assiette de calcul de l'intéressement est basée sur l'excédent de capital réglementaire du Groupe Dexia par rapport au plan transmis à la Commission européenne en novembre 2012. La masse distribuable calculée est répartie au prorata du temps de présence effectif de chaque bénéficiaire.

3. Suivi des risques psycho-sociaux

Depuis 2010, la Direction a engagé des actions de prévention contre la souffrance et le stress au travail visant à prévenir les risques psychosociaux au travers notamment de la mise à disposition d'une cellule d'écoute téléphonique psychologique, de l'organisation de conférences visant à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la détection du burn-out ou de la mise en place d'un groupe de pilotage sur le bien-être au travail (DRH, représentants du personnel et médecin du travail).

Durant le 1^{er} semestre 2013, cette démarche s'est appuyée sur des permanences hebdomadaires réalisées par une psychologue du travail et par une assistante sociale, une cellule d'écoute et de réflexion professionnelle proposée par un cabinet spécialisé en accompagnement professionnel, un service médical composé d'un médecin du travail et de deux infirmières ainsi qu'un accompagnement de proximité réalisé par l'équipe des Ressources Humaines notamment via des actions de formations.

II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES

II.1. Bilan consolidé

1. Actif

Bilan consolidé			
Actif en millions d'EUR	Montant au 30/06/2012	Montant au 31/12/2012	Montant au 30/06/2013
I. Caisses, banques centrales	777	1 048	639
II. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23 225	23 379	24 421
III. Instruments dérivés de couverture	8 541	9 371	6 450
IV. Actifs financiers disponibles à la vente	30 168	36 060	32 179
V. Prêts et créances sur établissements de crédit	15 090	10 806	9 461
VI. Prêts et créances sur la clientèle	152 426	149 109	138 639
VII. Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 360	3 526	1 336
VIII. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	457	453	440
IX. Actifs d'impôts courants	42	33	20
X. Actifs d'impôts différés	33	18	19
XI. Comptes de régularisation et actifs divers	41 027	37 473	31 277
XII. Actifs non courants destinés à être cédés	86 509	84 095	367
XIII. Participations dans des entreprises mises en équivalence	0	0	0
XV. Immobilisations corporelles	503	499	493
XVI. Immobilisations incorporelles	43	43	34
XVII. Ecarts d'acquisition	59	59	0
Total	362 260	355 972	245 775

2. Passif

Bilan consolidé				
Passif en millions d'EUR		Montant au 30/06/2012	Montant au 31/12/2012	Montant au 30/06/2013
I.	Banques centrales	45 869	50 590	41 163
II.	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	26 307	27 831	25 549
III.	Instruments dérivés de couverture	34 414	35 760	25 620
IV.	Dettes envers les établissements de crédit	56 257	34 971	34 734
V.	Dettes envers la clientèle	8 558	10 727	10 891
VI.	Dettes représentées par un titre	103 645	109 825	97 718
VII.	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	368	372	261
VIII.	Passifs d'impôts courants	5	17	20
IX.	Passifs d'impôts différés	32	45	35
X.	Comptes de régularisation et passifs divers	3 932	3 941	6 526
XI.	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	81 416	79 169	294
XIII.	Provisions	76	121	156
XIV.	Dettes subordonnées	1 435	707	689
XV.	Capitaux propres	(54)	1 896	2 119
XVI.	Capitaux propres, part du groupe	(486)	1 499	1 725
XVII.	Capital et réserves liées	1 227	3 227	3 227
XVIII.	Réserves consolidées	6 844	7 314	5 407
XIX.	Gains ou pertes latents ou différés	(7 738)	(7 002)	(6 060)
XX.	Résultat de l'exercice	(819)	(2 040)	(849)
XXI.	Intérêts minoritaires	432	397	394
Total		362 260	355 972	245 775

II.2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé			
En millions d'EUR	Premier semestre 2012	Exercice 2012	Premier semestre 2013
I. Intérêts et produits assimilés	9 058	16 890	7 760
II. Intérêts et charges assimilées	(9 398)	(17 861)	(7 743)
III. Commissions (produits)	55	113	45
IV. Commissions (charges)	(19)	(47)	(26)
V. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(71)	(250)	(345)
VI. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(112)	390	(28)
VII. Produits des autres activités	29	55	30
VIII. Charges des autres activités	(22)	(42)	(88)
IX. Produit net bancaire	(480)	(752)	(395)
X. Charges générales d'exploitation	(149)	(346)	(182)
XI. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(17)	(34)	(15)
XII. Résultat brut d'exploitation	(646)	(1 132)	(592)
XIII. Coût du risque	(194)	(365)	(88)
XIV. Résultat d'exploitation	(840)	(1 497)	(680)
XV. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	0
XVI. Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(22)	(3)
XVII. Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0
XVIII. Résultat avant impôt	(840)	(1 519)	(683)
XIX. Impôts sur les bénéfices	(29)	(4)	(32)
XX. Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	30	(541)	(142)
XXI. Résultat net	(839)	(2 064)	(857)
XXII. Intérêts minoritaires	(20)	(24)	(8)
XXIII. Résultat net part du groupe	(819)	(2 040)	(849)
Résultat net par action, part du groupe			
De base	-9,41	-9,12	-3,80
- dont relatif aux activités poursuivies	-9,75	-6,70	-3,16
- dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession	0,34	-2,42	-0,64
Dilué	-9,41	-9,12	-3,80
- dont relatif aux activités poursuivies	-9,75	-6,70	-3,16
- dont relatif aux activités arrêtées ou en cours de cession	0,34	-2,42	-0,64

II.3. Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'EUR	Premier semestre 2012	Exercice 2012	Premier semestre 2013
I. Résultat net	(839)	(2 064)	(857)
II. Ecart de conversion	13	6	13
III. Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente	431	1 229	1 046
IV. Gains ou pertes latents ou différés sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	29	165	(36)
VI. Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	0	0	(7)
VIII. Impôts	(701)	(755)	(69)
IX. Total des gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres (1)	(228)	645	947
X. Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	(1 067)	(1 419)	90
XI. Dont part du groupe	(1 016)	(1 501)	92
XII. Dont part des minoritaires	(51)	82	(2)
(1) Dont part liée aux actifs non courants destinés à être cédés	49	110	142

II.4. Variation des fonds propres consolidés

	Fonds propres de base			Gains ou pertes latents ou différés				Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires			Capitaux propres
	Capital souscrit, Prime d'émission et d'apport	Réserves consolidées et résultat net de la période	Total	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Autres gains ou pertes latents ou différés (Ecart de conversion et Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies)	Total		Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Total	
(en millions d' EUR)												
Au 31 décembre 2011	6 071	2 158	8 229	(6 684)	(868)	11	(7 541)	688	605	(122)	483	1 171
<i>Mouvements de l'exercice</i>												
- Variations du capital	0	0	0				0	0	0		0	0
- Variations des primes d'émission et d'apport	(4 200)	4 200	0				0	0	0		0	0
- Dividendes		0	0				0	0	0		0	0
- Ecart de conversion			0	(8)	(11)	13	(6)	(6)		0	0	(6)
- Variation des écarts actuariels sur les régimes à prestations définies						0	0	0		0	0	0
- Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres			0	(293)			(293)	(293)		3	3	(290)
- Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres			0		(12)		(12)	(12)		(35)	(35)	(47)
- Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat			0	113			113	113		0	0	113
- Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat			0		1		1	1		1	1	2
- Résultat net de la période		(819)	(819)				0	(819)	(20)		(20)	(839)
- Autres variations	(644)	486	(158)	0	0	0	0	(158)	0	0	0	(158)
Au 30 juin 2012	1 227	6 025	7 252	(6 872)	(890)	24	(7 738)	(486)	585	(153)	432	(54)
<i>Mouvements de l'exercice</i>												
- Variations du capital	785	0	785				0	785	0		0	785
- Variations des primes d'émission et d'apport	1 215	0	1 215				0	1 215	0		0	1 215
- Dividendes		0	0				0	0	0		0	0
- Ecart de conversion			0	15	13	(7)	21	21		0	0	21
- Variation des écarts actuariels sur les régimes à prestations définies						0	0	0		0	0	0
- Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres			0	564			564	564		(3)	(3)	561
- Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres			0		2		2	2		39	39	41
- Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat			0	152			152	152		103	103	255
- Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat			0		(3)		(3)	(3)		(1)	(1)	(4)
- Résultat net de la période		(1 221)	(1 221)				0	(1 221)	(4)		(4)	(1 225)
- Autres variations	0	470	470	0	0	0	0	470	(169)	0	(169)	301
Au 31 décembre 2012	3 227	5 274	8 501	(6 141)	(878)	17	(7 002)	1 499	412	(15)	397	1 896
<i>Mouvements de l'exercice</i>												
- Variations du capital	0	0	0				0	0	0		0	0
- Variations des primes d'émission et d'apport	0	0	0				0	0	0		0	0
- Dividendes		0	0				0	0	0		0	0
- Ecart de conversion			0	(53)	1	11	(41)	(41)		2	2	(39)
- Variation des écarts actuariels sur les régimes à prestations définies						(1)	(1)	(1)		(2)	(2)	(3)
- Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente affectant les capitaux propres			0	898			898	898		8	8	906
- Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectant les capitaux propres			0		(41)		(41)	(41)		(3)	(3)	(44)
- Variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente rapportée au résultat			0	127			127	127		0	0	127
- Variation de la juste valeur des instruments dérivés rapportée au résultat			0		0		0	0		0	0	0
- Résultat net de la période		(849)	(849)				0	(849)	(8)		(8)	(857)
- Autres variations (1)	0	133	133	0	0	0	0	133	0	0	0	133
Au 30 juin 2013	3 227	4 558	7 785	(5 169)	(918)	27	(6 060)	1 725	404	(10)	394	2 119

(1) Les autres variations des fonds propres de base comprennent un écart de EUR 133 millions entre l'impact estimé en 2012 et la réalisation en 2013 des opérations de dénouement des dérivés entre Dexia Crédit Local et Dexia Municipal Agency. Cet écart a été porté dans les fonds propres en application du traitement prévu par les normes IFRS sur les corrections d'estimations.

Le capital social de Dexia Crédit Local d'un montant de 1 286 032 212 euros est composé de 223 657 776 actions, d'une valeur nominale de EUR 5,75. Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Credit Local.

II.5. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	Montant au 30 juin 2012	Montant au 31 décembre 2012	Montant au 30 juin 2013
(en millions d'EUR)			
Flux de financement des activités opérationnelles			
Résultat net après taxes	(839)	(2 064)	(857)
<i>Ajustements pour :</i>			
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	33	64	28
- Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	2	77	77
- Gains nets sur investissements	47	76	1
- Variations des provisions	23	183	8
- Pertes et profits non réalisés	(5)	(38)	225
- Revenus des entreprises associées	0	0	0
- Dividendes des entreprises associées	0	0	0
- Impôts différés	10	(12)	(7)
- Autres ajustements	0	0	0
Variation des actifs opérationnels et des dettes (2)	(894)	(2 974)	(1 027)
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité opérationnelle	(1 623)	(4 688)	(1 552)
Flux de financement des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(43)	(83)	(50)
Vente d'immobilisations	17	33	27
Acquisition d'actions non consolidées	(12)	(14)	(1)
Vente d'actions non consolidées	14	52	32
Acquisition de filiales	0	10	0
Vente de filiales	0	0	(2 562)
Flux net de trésorerie généré (consommé) par les activités d'investissement	(24)	(2)	(2 554)
Flux de financement des activités financières			
Emission de nouvelles actions	0	2 000	0
Remboursement de capital	(158)	(158)	0
Emission de dettes subordonnées	4	4	0
Remboursement de dettes subordonnées	(314)	(1 059)	(11)
Achat d'actions propres	0	0	0
Vente d'actions propres	0	0	0
Dividende payé	0	0	0
Flux net de trésorerie généré (consommé) par les activités de financement	(468)	787	(11)
Liquidités nettes dégagées	(2 115)	(3 903)	(4 117)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (1)	10 377	10 377	6 468
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(1 623)	(4 688)	(1 552)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(24)	(2)	(2 554)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(468)	787	(11)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (3)	12	(6)	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (1)	8 274	6 468	2 361
Informations complémentaires			
Impôt payé	(43)	(26)	(24)
Dividendes reçus	0	7	0
Intérêts perçus	11 514	21 132	8 122
Intérêts payés	(11 578)	(21 456)	(7 988)

(1) La définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été revue au 30 juin 2013 pour en exclure les actifs financiers disponibles à la vente d'échéance inférieure à 90 jours (voir note 9 « Règles et méthodes de présentation et d'évaluation des états financiers consolidés semestriels condensés » paragraphe c): les montants de trésorerie et équivalents de trésorerie ont été retraités en conséquence pour EUR -356 millions au 31 décembre 2011, EUR -1 366 millions au 30 juin 2012, et EUR -2 158 millions au 31 décembre 2012.

(2) En parallèle, la variation des actifs opérationnels et des dettes a été revue pour EUR -1 010 millions au 30 juin 2012 et EUR -1 802 millions au 31 décembre 2012.

(3) De même, l'effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie a été revue pour EUR - 1 million au 30 juin 2012 (effet non significatif au 31 décembre 2012).

II.6. Annexe aux états financiers consolidés semestriels condensés

1. Cadre général de présentation et d'évaluation des états financiers consolidés semestriels condensés

Les états financiers consolidés semestriels condensés de Dexia Crédit Local au 30 juin 2013 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (going concern), ce qui suppose un certain nombre d'hypothèses explicitées dans le cadre des arrêtés comptables précédents.

Ces hypothèses de continuité reposent sur un plan d'affaires qui a servi de base à la constitution du plan de résolution du groupe Dexia ; plan qui a été validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012 et auquel l'ensemble des parties prenantes (Etats, Commission européenne, Banques centrales et régulateurs) au suivi de l'évolution du groupe Dexia a été associé.

Le plan d'affaires comprend une garantie de liquidité accordée par les Etats belge, français et luxembourgeois à hauteur de EUR 85 milliards en principal, sans contrepartie de collatéral. Cette garantie est entrée en vigueur le 24 janvier 2013.

Il repose, par ailleurs, sur l'hypothèse d'une restauration de la confiance sur les marchés de capitaux. De ce point de vue, la structure de financement de Dexia Crédit Local a connu, au 1^{er} semestre 2013, une évolution favorable, avec le succès de son émission inaugurale garantie à 3 ans, le lancement d'un programme de certificats de dépôts aux Etats-Unis et l'exécution de nouveaux financements sécurisés.

Les hypothèses macro-économiques sous jacentes au plan d'affaires, validé par le conseil d'administration du groupe Dexia du 14 novembre 2012, ont été révisées dans le cadre d'une revue d'ensemble semestrielle du plan. Cette mise à jour a notamment intégré des taux d'intérêt plus bas, une sortie de crise plus longue mais un décalage moins sévère des marges de crédit. Elle a également pris en compte une révision du plan de financement sur la base des dernières conditions de marché observables ainsi que les évolutions réglementaires connues à ce jour dont le texte définitif de la CRD IV, la mise en œuvre de la norme IFRS 13 et l'impact de l'utilisation d'une courbe OIS pour la valorisation des dérivés OTC (Cf. Note 3 « Faits marquants du semestre »).

Le plan d'affaires ainsi révisé et validé par le conseil d'administration du groupe du 6 août 2013 ne conduit à aucune déviation significative sur la durée de ce plan, de 2013 à 2022, par rapport au plan initialement validé. Certaines incertitudes demeurent néanmoins attachées à sa réalisation; ce plan est notamment sensible à l'évolution des taux d'intérêt et de l'environnement de crédit dont une évolution défavorable grèverait la performance de Dexia Crédit Local et de Dexia. Le plan est également sensible aux évolutions réglementaires, en particulier à la mise en œuvre de la norme IFRS 9. Enfin, Dexia et Dexia Crédit Local demeurent exposés à un risque de liquidité et la réalisation du plan de résolution ordonnée suppose que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie.

Les états financiers consolidés semestriels condensés de Dexia Crédit Local ont été établis en respectant l'ensemble des normes IFRS adoptées par la Commission européenne à la clôture des comptes.

Pour l'établissement et la présentation de ses états financiers consolidés semestriels condensés, Dexia Crédit Local applique en particulier la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » qui prévoit la publication d'états condensés et que les évaluations effectuées pour les besoins de l'information intermédiaire soient faites sur une base cumulée depuis le début de la période annuelle jusqu'à la date intermédiaire.

L'ensemble des règles et méthodes de présentation et d'évaluation est exposé ci-après en Note 9 « Règles et méthodes de présentation et d'évaluation des états financiers consolidés semestriels condensés ».

Lors de l'établissement des états financiers consolidés semestriels condensés, la direction est amenée à faire des hypothèses et des estimations qui ont un impact sur les chiffres publiés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers consolidés semestriels condensés et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir utilisé toutes les informations à sa disposition lors de l'établissement de ces hypothèses, les chiffres réels pourraient différer des chiffres estimés et ces différences pourraient avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés semestriels condensés.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- Classification des instruments financiers dans les catégories « Prêts et créances », « Détenus jusqu'à l'échéance », « Disponibles à la vente », « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par résultat sur option » selon les caractéristiques de l'instrument et l'intention de gestion de Dexia Crédit Local ;
- Détermination de l'existence ou non d'un marché actif pour les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- Détermination de l'existence d'un contrôle sur une entité acquise par Dexia Crédit Local, y compris une entité ad hoc ;
- Identification des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées ;
- Désignation d'un instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture ;
- Existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige ;
- Identification des critères de déclenchement de dépréciation.

Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes des règles d'évaluation. Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- Détermination du montant recouvrable des actifs financiers dépréciés ;
- Détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs non courants destinés à être cédés ;
- Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles ;
- Estimation des profits futurs taxables pour l'évaluation d'impôts différés actifs ;
- Estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition.

L'application de l'IFRS 13 au 1^{er} janvier 2013, l'adaptation de la valorisation des dérivés aux paramètres utilisés par le marché et la reconnaissance de DVA ont conduit Dexia Crédit Local à reconnaître un montant significatif en résultats dans ses comptes au 30 juin 2013. Les modalités et les outils liés à la valorisation des dérivés sous OIS et de la CVA/DVA étant toujours en cours de mise en place, les données intégrées dans les comptes au 30 juin 2013 sont une meilleure estimation de l'impact de ces éléments à cette date.

Les états financiers consolidés semestriels condensés sont établis en millions d'euros (EUR), sauf indication contraire. Ils sont établis conformément à la recommandation 2009 R04 du CNC publiée le 2 juillet 2009.

2. Evolutions du périmètre

Les évolutions de périmètre ayant un impact significatif sur les états financiers consolidés semestriels condensés du 1^{er} semestre 2013 sont les suivantes :

- Les sociétés Dexia Municipal Agency, Dexia Kommunalkredit Bank Polska, et Dexia Bail sont déconsolidées au 1^{er} janvier 2013, suite à leur vente à l'extérieur du groupe. Le résultat consolidé du 1^{er} semestre 2013 enregistre des pertes de EUR 142 millions au titre de Dexia Municipal Agency, et de EUR 6 millions au titre de Dexia Bail ;
- Un accord portant sur la vente de Sofaxis a été signé le 28 juin 2013. En conformité avec la norme IFRS 5, Dexia Crédit Local présente les actifs et les passifs de cette société sur une ligne distincte de son bilan consolidé.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 est présentée dans le rapport annuel 2012 (paragraphe 1.2, pages 107 à 110).

3. Faits marquants du semestre

Les opérations importantes ayant un impact sur les états financiers consolidés semestriels condensés du 1^{er} semestre 2013 sont décrites ci-dessous.

- Suite à l'approbation fin 2012, par la Commission européenne, du schéma 2013 de garantie de liquidité tripartite octroyé à Dexia par les trois Etats, ces derniers ont signé une convention au bénéfice de Dexia Crédit Local, qui sera l'entité émettrice du groupe sous format garanti. Cette garantie, conjointe et non solidaire, est ainsi entrée en vigueur le 24 janvier 2013, se substituant immédiatement au dispositif de garantie temporaire de décembre 2011 en ce qui concerne les nouveaux titres émis sous la garantie. Elle permet à Dexia Crédit Local d'emprunter jusqu'à EUR 85 milliards en principal auprès des investisseurs éligibles. Ce montant inclut les financements déjà couverts par les schémas de garantie mis en place en 2011 (encours de EUR 8 milliards au 30 juin 2013). La garantie 2013 couvre les financements levés sous forme de titres et instruments financiers, de dépôts ou d'emprunts jusqu'au 31 décembre 2021 et ayant une maturité de dix ans maximum. La clé de répartition de cette garantie 2013 est de 51,41% pour la Belgique (soit un maximum de EUR 43,7 milliards), 45,59% pour la France (soit un maximum de EUR 38,7 milliards) et 3% pour le Luxembourg (soit un maximum de EUR 2,55 milliards).

La rémunération des Etats au titre de la garantie 2013 a été fixée à 5 points de base par an (contre une moyenne de 85 points de base payés en 2012 par Dexia au titre de la rémunération de la garantie temporaire). La charge totale payée par Dexia Crédit Local et ses succursales au titre de la rémunération de ces garanties s'élève à EUR 95 millions au 30 juin 2013 (contre 289 millions au 30 juin 2012).

Après examen des termes de la garantie, les trois principales agences de notation ont attribué une notation aux émissions concernées. Les programmes garantis de Certificats de Dépôts, de Bons à Moyen Terme Négociables et d'Euro Medium Term Notes de Dexia Crédit Local sont respectivement noté A-1+ et AA par Standard & Poor's, F1+ et AA par Fitch Ratings et P1 et (P) Aa3 avec perspective négative par Moody's, cette perspective reflétant celle du principal garant.

- Le 31 janvier 2013, Dexia Crédit Local a finalisé la vente de la Société de Financement Local, holding propriétaire de Dexia Municipal Agency, à l'Etat français actionnaire majoritaire, la Caisse des dépôts et la Banque Postale. Dans ce cadre, Dexia Municipal Agency, anciennement société de crédit foncier du groupe Dexia Crédit Local, a été renommée Caisse Française de Financement Local. Le prix de la transaction a été fixé à 1 euro, et la perte, estimée à fin 2012, à EUR -1 707 millions, s'élève à EUR -1 849 millions au 30 juin 2013. Une perte additionnelle de EUR 142 millions correspondant aux réserves

négatives de juste valeur des titres disponibles à la vente détenus par Dexia Municipal Agency a en effet été comptabilisée dans le résultat 2013, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5. La vente de la Société de Financement Local a entraîné une diminution significative du bilan consolidé du groupe Dexia Crédit Local de EUR 84 milliards par rapport à fin 2012.

- Afin de s'aligner avec les pratiques de place, le groupe Dexia Crédit Local utilise, à partir de la clôture de ses comptes du 30 juin 2013, une courbe d'actualisation basée sur un taux jour le jour (OIS), pour calculer la valeur de marché des dérivés collatéralisés. Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 13, le groupe Dexia Crédit Local a d'autre part ajusté sa méthodologie de reconnaissance de la Credit Value Adjustment (CVA) et comptabilisé une Debit Value Adjustment (DVA). Ces changements de modalité de calcul sont effectifs à compter du 30 juin 2013 et ont conduit le groupe à comptabiliser un impact négatif de EUR 278 millions sur son résultat consolidé du premier semestre 2013.

4. Transactions avec des parties liées

Ventilation par nature (en EUR millions)	Principaux dirigeants		Société mère (Dexia)		Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité ⁽²⁾		Filiales ⁽³⁾	
	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2012	Juin 2013
Prêts ⁽¹⁾	1	0	4 159	415	0	0	0	0
Intérêts sur prêts	0	0	36	2	0	0	0	0
Actifs cédés			0	72	0	0	0	0
Pertes sur actifs cédés			0	(9)	0	0	0	0
Emprunts	0	0	71	802	4 676	0	0	0
Intérêts sur emprunts	0	0	(2)	(3)	(74)	0	0	0
Commissions nettes	0	0	0	0	16	0	0	0
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	2 125	0	0	0
Garanties reçues du groupe	0	0	2 268	0	0	0	0	0

Ventilation par nature (en EUR millions)	Entreprises associées ⁽³⁾		Coentreprises dans lesquelles l'entité est partenaire ⁽³⁾		Autres parties liées ⁽⁴⁾	
	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2012	Juin 2013
Prêts ⁽¹⁾	0	0	0	0	3 814	0
Intérêts sur prêts	0	0	0	0	41	0
Actifs cédés	0	0	0	0	0	0
Pertes sur actifs cédés	0	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	1 949	0
Intérêts sur emprunts	0	0	0	0	(19)	0
Commissions nettes	0	0	0	0	0	0
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	10 642	0
Garanties reçues du groupe	0	0	0	0	5 072	0

(1) Les prêts consentis aux principaux dirigeants ont été effectués aux conditions du marché.

(2) Il est fait référence ici aux principaux actionnaires de Dexia, soit en juin 2012 : groupe Arco, Holding Communal, Groupe Caisse des dépôts, CNP, et en juin 2013 : l'état fédéral belge, via la Société Fédérale de Participations et d'investissement, et l'état français, via la Société de prise de participation de l'Etat. Le groupe Dexia Crédit Local applique les normes IAS24 et IAS25 : en conséquence, les transactions avec les états belges et français ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. A noter qu'il n'y a pas eu de transaction significative au 1^{er} semestre 2013, autre que la Convention de garantie de 2013, décrite en détail dans le rapport annuel 2012 de Dexia Crédit Local (voir page 144).

(3) Il s'agit des participations non consolidées listées en annexes 1.2.b "Liste des filiales non consolidées par intégration globale", 1.2.d "Liste des filiales contrôlées conjointement non consolidées par intégration proportionnelle", et 1.2.f "Liste des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence" du rapport annuel 2012.

(4) Ce poste comprenait en juin 2012 les prêts et emprunts avec des sociétés des sous-groupes belges et luxembourgeois essentiellement, consolidés par Dexia, société mère de Dexia Crédit Local.

5. Notes sur le compte de résultat

a - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (poste V. du compte de résultat)

(en EUR millions)	Premier semestre 2012	Premier semestre 2013
Résultat net de transaction ⁽¹⁾	(9)	(38)
Résultat net de comptabilité de couverture ⁽¹⁾	5	(226)
Résultat net d'instruments financiers désignés à la juste valeur ^(*)	1	4
Variation du risque de crédit propre	(65)	(73)
Résultat net sur opérations de change	(3)	(12)
Total	(71)	(345)

(*) Dont dérivés de transaction utilisés dans le cadre de l'option de juste valeur 9 (321)

(1) Le groupe Dexia Crédit Local utilise, à partir de la clôture de ses comptes du 30 juin 2013, une courbe d'actualisation basée sur un taux jour le jour (OIS) pour le calcul de la valeur de marché de ses dérivés collatéralisés, ce qui conduit à comptabiliser un impact négatif de EUR 76 millions sur le résultat net de transaction et de EUR 223 millions sur le résultat net de la comptabilité de couverture en 2013.

Dont analyse du résultat net de la comptabilité de couverture :

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2013
(en EUR millions)		
Couvertures de juste valeur	9	(226)
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	1 206	(3 645)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture (1)	(1 197)	3 419
Couvertures de flux de trésorerie	0	0
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité	0	0
Interruption de relations de couverture de flux de trésorerie (flux de trésorerie dont la forte probabilité n'est plus assurée)	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité	0	0
Couverture de portefeuilles couverts en taux	(4)	0
Changement de juste valeur de l'élément couvert	346	(246)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(350)	246
Total	5	(226)
Montant recyclé en marge d'intérêt en provenance de la réserve de juste valeur sur les instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (lié aux instruments dérivés pour lesquels la relation de couverture a été interrompue)	1	0

b - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente
(poste VI. du compte de résultat)

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2013
(en EUR millions)		
Dividendes des titres disponibles à la vente	0	0
Résultats de cession des prêts et titres disponibles à la vente	(158)	(6)
Dépréciation des titres à revenu variable disponibles à la vente	(1)	0
Résultats de cession des titres détenus jusqu'à échéance	0	0
Résultats de cession des dettes représentées par un titre	47	(22)
Total	(112)	(28)

c - Charges des autres activités
(poste VIII. du compte de résultat)

Les charges des autres activités s'élèvent à EUR 88 millions en 2013, contre EUR 22 millions en 2012 : le groupe Dexia Crédit Local a comptabilisé une provision de EUR 62 millions en 2013 pour couvrir différents litiges juridiques.

d- Charges générales d'exploitation

(poste X. du compte de résultat)

L'évolution des charges générales d'exploitation est liée principalement à la poursuite en 2013 de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée du groupe Dexia Crédit Local.

	Premier semestre 2012	Premier semestre 2013
(en EUR millions)		
Frais de personnel	(107)	(93)
Frais généraux et administratifs	(83)	(96)
Produit de refacturation de frais généraux à Dexia Municipal Agency	41	7
Total	(149)	(182)

e - Coût du risque

(poste XIII. du compte de résultat)

En 2013, le coût du risque du groupe Dexia Crédit Local comprend notamment :

- Une charge de EUR 90 millions sur les encours sur la ville de Détroit, qui fait l'objet d'une demande de mise sous protection au titre du Chapitre 9 de la loi des faillites aux Etats-Unis ;
- Un gain de EUR 12 millions sur la cession de créances douteuses avec la contrepartie Lehman.

	Premier semestre 2012			Premier semestre 2013		
(en EUR millions)	Dépréciation collective	Dépréciation spécifique et pertes	TOTAL	Dépréciation collective	Dépréciation spécifique et pertes	TOTAL
Crédit (prêts, engagements, titres détenus jusqu'à leur échéance)	(26)	142	116	29	(117)	(88)
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	0	(310)	(310)	0	0	0
Total	(26)	(168)	(194)	29	(117)	(88)

f - Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

(poste XX. du compte de résultat)

Le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession comprend en 2013 une perte de EUR 142 millions liée à la comptabilisation en résultat, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, des réserves négatives de juste valeur des titres disponibles à la vente détenus par Dexia Municipal Agency. Il s'élevait à EUR 30 millions en juin 2012.

6. Analyse du résultat par métier

Suite à l'approbation par la Commission européenne, en décembre 2012, de son plan de résolution ordonnée et compte tenu des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ce processus de résolution, le groupe Dexia Crédit Local a modifié son analyse par métier dans le cadre de la présentation de ses résultats consolidés au 30 juin 2013. Cette présentation est conforme au nouveau profil du groupe ainsi qu'à son orientation stratégique, dont l'un des principaux objectifs est de minimiser le risque que

représente le groupe Dexia Crédit Local pour les Etats garants et d'optimiser sa valeur patrimoniale pour ses actionnaires.

Dans cette optique, la performance du groupe sera appréhendée au niveau consolidé sur base d'une seule division appelée « Gestion des activités en extinction », sans allocation spécifique de financement et de charges opérationnelles.

Le reporting à la direction comporte deux types de rapports :

- Les rapports liés aux activités en extinction, qui sont consolidées et suivies via le compte de résultat, sur base des résultats générés dans le futur et des coûts associés, et doivent être considérées comme un seul segment.
- Les rapports liés aux activités arrêtées ou en cours de cession, qui sont suivies et évaluées non pas pour leur rentabilité intrinsèque à terme , mais dans le cadre de la meilleure négociation du prix de cession dans un horizon de 12 mois.

De plus :

- La classification du compte de résultat et du bilan en «Division Core» et «Division Legacy» ne se justifie plus en raison de l'extension à tous les actifs de la qualification d'actifs en extinction ;
- les activités de trésorerie ne constituent plus une ligne d'activité/centre de profits : leur seul rôle est d'optimiser le coût de financement du groupe et d'en assurer le financement ;
- l'évaluation de la performance ne se réalise plus par l'allocation de financement et de dépenses opérationnelles par ligne d'activité. Les charges opérationnelles doivent être appréhendées globalement et par entité géographique pour en assurer une meilleure gestion ;
- les résultats des activités arrêtées ou en cours de cession doivent être pris en compte dans l'analyse de la performance du groupe. En effet, un des objectifs du groupe est de céder les entités opérationnelles aux meilleures conditions afin de préserver au maximum son capital.

7. Juste valeur

a- Evaluation et hiérarchie des justes valeurs

Principes de valorisation

IFRS 13 définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants de marché à la date d'évaluation. Les prix de marché cotés pour des actifs ou passifs identiques sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif. Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le choix de la technique de valorisation doit être approprié aux circonstances et le niveau d'évaluation doit refléter ce que serait la juste valeur dans les conditions de marchés actuelles. Les techniques de valorisation utilisées par le groupe Dexia Crédit Local maximisent l'utilisation de données observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Le modèle de valorisation devrait prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'instrument. Evaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les instruments financiers du groupe Dexia Crédit Local pour lesquels une juste valeur est calculée ou estimée à des fins de présentation en annexe sont classés selon les niveaux définis par la hiérarchie IFRS des justes valeurs.

La définition des niveaux retenue par le groupe Dexia Crédit Local est celle que l'on retrouve dans le texte de la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : techniques de valorisation pour lesquels les inputs sont basés sur des données observables ;
- Niveau 3 : techniques de valorisation basées de façon significative sur des données non observables.

La détermination du niveau de juste valeur doit être approuvée par l'équipe de Validation de Dexia, qui est une équipe indépendante du Département de gestion des Risques de la banque.

Techniques de valorisation

Les principes de valorisation retenus par le groupe Dexia Crédit Local pour ses instruments financiers (instruments mesurés à la juste valeur par le résultat, actifs financiers disponibles à la vente et valorisations pour les annexes) peuvent être résumés comme décrit ci-après.

A. Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le résultat, disponibles à la vente, dérivés)

- Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles

Si le marché est actif, les prix cotés disponibles correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations. Ces prix de marché utilisés dans un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 13, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads cotés.

- Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation

Les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. Les modèles utilisés par le groupe Dexia Crédit Local varient de modèles standard (modèles d'actualisation de flux de trésorerie) à des modèles développés en interne.

Pour être éligibles à la juste valeur de niveau 2, seules des données de marché observables peuvent être utilisées. Les données que le groupe Dexia Crédit Local intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads) ou bien encore sont le résultat d'hypothèses faites par le groupe Dexia Crédit Local sur la base de données de marché non observables. Les justes valeurs d'instruments financiers qui utilisent significativement les hypothèses retenues par le groupe Dexia Crédit Local doivent être qualifiées en niveau 3 pour les besoins de publication dans les annexes.

Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, les titres sont valorisés en utilisant l'approche mark-to-model développée par le groupe Dexia Crédit Local. Le prix de valorisation est constitué d'une composante prix de marché et d'une composante prix de modèle. La pondération accordée à la composante prix de modèle reflète l'estimation du niveau d'activité du marché. Pour ses prix de modèles (mark-to-model), le groupe Dexia Crédit Local utilise un modèle de flux de trésorerie actualisés basé sur des spreads qui tiennent aussi bien compte du spread de crédit (CDS) que de la base entre cash et CDS. Le spread de crédit est estimé sur la base des caractéristiques spécifiques des titres considérés (secteur, notation, pertes en cas de défaut (LGD), ...) et sur la base d'indices de CDS liquides. Une composante liée à la

base entre cash et CDS s'ajoute ensuite à la composante crédit pour former le spread du titre. Le groupe Dexia Crédit Local réalise de manière régulière un back-testing des prix modélisés. Les résultats montrent que le Mark to Model reflète bien ce que serait la juste valeur dans un marché actif.

B. Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

En réponse à la crise financière, l'IASB a publié le 13 octobre 2008 un amendement à IAS 39 autorisant la reclassification de certains actifs financiers illiquides. Le groupe Dexia Crédit Local a décidé d'utiliser cet amendement pour reclasser les actifs pour lesquels n'existaient plus de marché actif ou de cotations fiables. Ces instruments sont valorisés selon l'approche Mark to Model décrite ci-dessus et utilisée pour les titres pour lesquels il n'existe pas de marché actif.

C. Instruments financiers classés en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en prêts et créances dès l'origine et passifs

Principes généraux :

- La valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois est considérée comme étant leur juste valeur ;
- La valorisation des titres classés en "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" ou en "Prêts et créances" depuis l'origine, et des passifs suit les mêmes principes de valorisation que les "Actifs financiers disponibles à la vente".

Impact des taux d'intérêt :

- La juste valeur des prêts à taux fixe, des prêts hypothécaires et des passifs rend compte des variations des taux d'intérêts depuis l'origine ;
- Les dérivés incorporés, tels que les caps, floors et options de remboursement anticipé, sont inclus pour déterminer la juste valeur des prêts et créances ou des passifs ;
- La juste valeur des prêts à taux variable et des passifs est approximativement estimée comme étant leur valeur comptable.

Impact du risque de crédit :

- Le différentiel de spread de crédit depuis l'origine est pris en compte dans l'estimation de la juste valeur.

b - Juste valeur

Composition de la juste valeur

	Au 31 décembre 2012			Au 30 juin 2013		
	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé
Activités poursuivies (en EUR millions)						
Caisses, banques centrales	1 048	1 048	0	639	639	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	10 806	10 574	(232)	9 461	9 587	126
Prêts et créances sur la clientèle	149 109	145 249	(3 860)	138 639	136 237	(2 402)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	453	508	55	440	484	44
Banques centrales, dettes envers les établissements de crédit	85 561	84 534	(1 027)	75 897	75 934	37
Dettes envers la clientèle	10 727	10 293	(434)	10 891	10 833	(58)
Dettes représentées par un titre	109 825	107 404	(2 421)	97 718	96 193	(1 525)
Dettes subordonnées	707	376	(331)	689	355	(334)

Méthodes ayant servi à la détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la juste valeur à l'origine, en fonction du niveau d'observabilité de la juste valeur (niveau 1 à 3). L'évaluation à la juste valeur est récurrente. L'évaluation non-récurrente à la juste valeur est non significative.

Juste valeur des actifs financiers

Activités poursuivies (en EUR millions)	Au 30 juin 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et titres à la juste valeur par résultat	0	0	2 150	2 150
Instruments dérivés *	0	26 270	2 451	28 721
Actifs financiers disponibles à la vente	6 858	11 048	14 273	32 179
Total	6 858	37 318	18 874	63 050

* dont instruments dérivés à la juste valeur par résultat, présentés à l'actif du bilan sur la ligne II. "Actifs financiers à la juste valeur par résultat"

Juste valeur des passifs financiers

Activités poursuivies (en EUR millions)	Au 30 juin 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Eléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	859	2 652	3 511
Instruments dérivés *	0	44 847	2 811	47 658
Total	0	45 706	5 463	51 169

* dont instruments dérivés à la juste valeur par résultat, présentés au passif du bilan sur la ligne II. "Passifs financiers à la juste valeur par résultat"

Transfert entre niveaux 1 et 2

Néant.

Analyse du niveau 3

	Au 31/12/2012	Total gains ou pertes en résultat	Total gains ou pertes latents ou différés	Acquisition	Vente	Origination	Règlement	Transfert en activités destinées à être cédées	Transfert vers niveau 3	Transfert hors niveau 3	Autres variations (1)	Au 30/06/2013
Activités poursuivies (en EUR millions)												
Prêts et titres à la juste valeur par résultat	2 224	99		0	(13)		(74)	0	0	0	(86)	2 150
Instruments dérivés	2 018	(835)	0	601	0		0	0	2	(1)	666	2 451
Actifs financiers disponibles à la vente	15 239	(438)	13	511	(176)		(844)	0	0	(39)	7	14 273
Total Actifs financiers	19 481	(1 174)	13	1 112	(189)	0	(918)	0	2	(40)	587	18 874
Eléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat												
Eléments de passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 154	0	0	0	0	0	(19)	0	1 489	0	28	2 652
Instruments dérivés	3 213	(871)	0	472	0	0	0	0	24	0	(27)	2 811
Total Passifs financiers	4 367	(871)	0	472	0	0	(19)	0	1 513	0	1	5 463

(1) Les autres variations comprennent notamment les effets de la variation des taux de change sur l'exercice.

Sensibilité à des hypothèses alternatives de l'évaluation au niveau 3

Le groupe Dexia Crédit Local mesure la juste valeur de certains instruments (obligations et CDS) en utilisant partiellement un Mark to Model. L'analyse de sensibilité décrite ci-dessous mesure l'impact sur la juste valeur d'hypothèses alternatives concernant les paramètres non observables du modèle.

En matière de valorisation des obligations et CDS, lorsque le groupe utilise ses modèles, des hypothèses alternatives ont été considérées sur les paramètres non observables suivants :

- Les spreads de crédit, en considérant les spreads de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des spreads de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- Les basis Cash-CDS qui permettent d'inférer les spreads des titres de spreads CDS ;
- La liquidité de l'instrument financier, en fonction du niveau d'activité du marché de l'instrument.

Des tests ont été effectués sur les obligations et CDS classés en niveau 3. Les principaux impacts sont les suivants :

- Pour les obligations valorisées en niveau 3 et classées en portefeuille disponible à la vente, la sensibilité de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente à des approches alternatives est estimée varier en 2013 entre EUR – 184 millions et EUR + 266 millions (en 2012, respectivement EUR -284 millions et EUR + 253 millions) ;
- Les Negative Basis Trade (NBT) sur mesure de Dexia sont considérés comme un produit unique. En conséquence, l'obligation et le CDS qui s'y rapporte sont testés ensemble. L'hypothèse qui a une incidence sur la juste valeur est celle portant sur l'impact d'un dénouement anticipé du NBT au travers de l'écart de prix acheteur-vendeur. En 2013, sur base du nombre important de dénouements anticipés de NBT réalisés entre 2009 et 2012, et considérant l'ensemble des transactions NBT toujours en portefeuille, l'impact positif (moyenne des coûts des dénouements de 2009) s'élève à EUR + 6,8 millions alors que l'impact négatif (moyenne des coûts des dénouements de 2011) se chiffre à EUR – 37,2 millions. En 2012, l'impact positif était de EUR + 7,3 millions, et l'impact négatif de EUR – 39,7 millions.

L'effet des hypothèses alternatives sur les spread de crédit sur les valeurs des CDS de Dexia a été estimé à des montants avant taxes de EUR + 3 millions (scénario positif) ou de EUR – 3 millions (scénario négatif). En 2012, les estimations respectives étaient de EUR + 3,3 millions et EUR – 3,4 millions.

c - Information sur l'écart entre les prix de transactions et les valeurs modélisées (gain ou perte au 1^{er} jour de la transaction différé)

Aucun montant significatif de profit à l'initiation étalé n'a été reconnu en 2012 et 2013. Les transactions générant un gain au 1^{er} jour de la transaction (essentiellement des adossements économiquement parfaits) sont valorisées en utilisant des paramètres de marché observables.

8. Exposition au risque de contrepartie des créances souveraines sur une sélection de pays européens

	Au 30 juin 2013							
	Italie		Hongrie		Portugal		Espagne	
	Titres disponibles à la vente	Prêts	Titres disponibles à la vente	Prêts	Titres disponibles à la vente	Prêts	Titres disponibles à la vente	Prêts
Exposition (en EUR millions)								
Valeur comptable avant ajustement de juste valeur	4 065	9 453	1 089	67	1 770	45	444	24
Ajustement de juste valeur au titre du taux d'intérêt couvert	1 629	1 095	100	0	572	18	74	10
Ajustement de juste valeur non couvert	(1 322)	0	(103)	0	(1 088)	0	(86)	0
Total	4 372	10 548	1 086	67	1 254	63	432	34
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (en EUR millions)								
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (brut)	(1 322)	(65)	(103)	0	(1 088)	0	(86)	0
Impôts différés	24	20	0	0	0	0	0	0
Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente (net)	(1 298)	(45)	(103)	0	(1 088)	0	(86)	0

Le groupe Dexia Crédit Local a donné des lignes de crédit à certaines autorités locales italiennes pour EUR 154 millions.

Le groupe Dexia Crédit Local a une position nulle sur les « credit default swaps » sur créances souveraines italiennes : cette position se compose de EUR 803 millions de « credit default swaps » vendus, retournés par des achats pour le même nominal. Le groupe n'a pas d'autre exposition sur les « credit default swaps ».

9. Règles et méthodes de présentation et d'évaluation des états financiers consolidés semestriels condensés

Les états financiers consolidés semestriels condensés sont établis selon les mêmes principes comptables et règles d'évaluation que ceux utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels que décrits dans le Rapport annuel 2012 (paragraphe 1.3, pages 111 à 121), à l'exception des éléments présentés ci-dessous.

Changements dans les principes comptables intervenus depuis la dernière publication annuelle, qui peuvent impacter le groupe Dexia Crédit Local

Textes de l'IASB et interprétations IFRS IC adoptés par la Commission européenne et appliqués au 1er janvier 2013

- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »
Cette norme décrit la façon d'évaluer la juste valeur en IFRS et introduit de nouvelles exigences d'informations à présenter dans les annexes aux états financiers. La variation de la juste valeur découlant de la première application de l'IFRS 13 est traitée comme un changement d'estimation comptable et comptabilisée en résultat. Cette norme a un impact sur la détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers de Dexia Crédit Local et n'a aucun impact sur l'évaluation de ses actifs non-financiers car ceux-ci sont évalués au coût amorti. En application de la norme IFRS 13 à partir du 1er janvier 2013, et afin de s'aligner sur les pratiques de marché, Dexia Crédit Local a utilisé une courbe d'actualisation basée sur un taux au jour le jour (OIS) pour calculer la valeur des dérivés collatéralisés. Parallèlement, Dexia Crédit Local a ajusté sa méthodologie de reconnaissance de la Credit Value Adjustment (CVA) et a comptabilisé une Debit Value Adjustment (DVA). Ces changements sont comptabilisés en résultat.
- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »
Cet amendement, relatif à la compensation des actifs et des passifs financiers, impactera les annexes annuelles aux états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendement à IAS 19 « Avantages du personnel »
Cet amendement modifie principalement la comptabilisation et l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies (avec notamment la suppression du mécanisme du « corridor ») et améliore les informations à fournir en annexes aux états financiers relatives à ces régimes. Cet amendement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de Dexia Crédit Local. Suite à la suppression de la méthode du corridor, Dexia Crédit Local reconnaît les écarts actuariels dans le SoRIE.
- Amendement à IAS 1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global »
Cet amendement clarifie les dispositions sur la présentation de l'état du résultat global et introduit une présentation des autres éléments du résultat global, en distinguant ceux qui sont recyclables ou non.
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert »
Cette interprétation n'impactera pas les états financiers de Dexia Crédit Local.
- Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »
Cet amendement n'impacte pas les états financiers de Dexia Crédit Local qui évalue ces actifs au coût amorti.

- Amendement à IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants »
Cet amendement n'impacte pas les états financiers de Dexia Crédit Local qui n'est plus un 1^{er} adoptant.
- « Améliorations annuelles – Cycle 2009-2011 », qui sont une série d'amendements mineurs à certaines normes IFRS
Dexia Crédit Local n'est pas impactée par ces amendements.
- Amendement à IFRS 1 « Prêts publics »
Cet amendement n'impacte pas les états financiers de Dexia Crédit Local qui n'est plus un 1^{er} adoptant.

Textes de l'IASB et interprétations IFRS IC adoptés par la Commission européenne durant l'année en cours mais pas encore applicables au 1er janvier 2013

Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 « Etats financiers consolidés, Partenariats, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités: Dispositions transitoires ». Ces amendements seront applicables à partir du 1er janvier 2014 et leurs impacts sur les états financiers de Dexia Crédit Local sont en cours d'analyse.

Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRS IC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore adoptés par la Commission européenne

- IFRIC 21 « Droits ou taxes » (publié par l'IASB en mai 2013)
Cette interprétation sera applicable à partir du 1er janvier 2014 et Dexia Crédit Local n'envisage pas d'impact significatif de cette interprétation sur ses états financiers.
- Amendement à IAS 36 « Dépréciation d'actifs : Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » (publié par l'IASB en mai 2013)
Cet amendement sera applicable à partir du 1er janvier 2014 et Dexia Crédit Local n'envisage pas d'impact significatif de cet amendement sur ses états financiers.
- Amendement à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » (publié par l'IASB en juin 2013)
Cet amendement sera applicable à partir du 1er janvier 2014 et Dexia Crédit Local n'envisage pas d'impact significatif de cet amendement sur ses états financiers.
- Le comité d'interprétation des normes IFRS a publié un texte en mai 2013 précisant que la notion de « cash equivalents » devait s'entendre avec une durée initiale de 3 mois et non une durée résiduelle de 3 mois. Bien que Dexia Crédit Local gère sa liquidité sur base résiduelle et non sur base de durée initiale, il a été décidé de respecter cette interprétation.

II.7. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de Dexia Crédit Local, relatifs à la période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 1 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2013, qui rappelle que ces comptes ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation conformément aux critères d'IAS1.
- Les notes 1 et 9 qui exposent respectivement i) les changements de méthodes comptables et de règles d'évaluation, en application de la norme IFRS13 et de l'utilisation de la courbe OIS pour la valorisation des dérivés collatéralisés et ii) l'application de la norme IAS19 révisée relative aux avantages du personnel.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 13 août 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIÉS

Franck BOYER Virginie CHAUVIN

Charlotte VANDEPUTTE Pascal COLIN

III. Attestation de la personne responsable

Je soussigné, Karel De Boeck, directeur général délégué de Dexia Crédit Local,

atteste, qu'à ma connaissance, les états financiers consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

L'information financière semestrielle présentée dans le présent document a fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, qui contient des observations relatives notamment à la continuité d'exploitation, figurant en page 32.

Fait à La Défense, le 13 août 2013

Karel De Boeck
Directeur général délégué